

Établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine



Rapport d'activité 2021



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL
Yvelines • Hauts-de-Seine



www.epi78-92.fr

INTRODUCTION

Depuis 2016, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont institué entre eux une coopération novatrice dans le paysage institutionnel français. Ces travaux avaient notamment pour ambition de répondre aux enjeux de solidarités territoriales, de préservation de la qualité de vie des habitants, et de durabilité des modèles de développement, qui sont aujourd'hui ravivés par les diverses crises, de toutes natures, traversées ces dernières années.

Cette coopération innovante, cohérente au regard des liens économiques, culturels et sociaux qui unissent les deux territoires devait permettre de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'administration, d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, grâce à la mise en commun des ressources, de la connaissance et de l'expertise des agents qui assurent quotidiennement les missions des deux collectivités.

Ce projet audacieux a été caractérisé par l'interdépartementalisation de plusieurs services au sein de l'EPI (Adoption, Voirie, Archéologie préventive), il a également permis l'émergence de directions unifiées dans des champs variés (Commande Publique, Éducation, Bâtiments, Gestion des fonds européens). En outre, plusieurs dispositifs ont été étendus aux deux collectivités, à l'instar du Pass+ dont bénéficient aujourd'hui également les collégiens des Yvelines.

En 2020, la crise sanitaire a révélé la pertinence pour les deux Départements de travailler ensemble, notamment pour accompagner les publics les plus en difficultés. De nombreuses actions et dispositifs ont démontré leur intérêt à travers une application interdépartementale.

En 2021, le rapprochement des deux collectivités a atteint le seuil de la maturité, avec des démarches inédites en matière de politiques sociales.

S'agissant en effet de l'autonomie, l'année a été marquée par le lancement en octobre 2021 de l'Agence AutonomY, groupement d'intérêt public créé par les deux Départements. L'agence devra répondre aux défis que pose « le bien vieillir à domicile », à mesure que l'âge moyen des Altoséquanais et des Yvelinois augmente.

En matière d'insertion, grâce à l'opérateur interdépartemental ActivitY', de nouvelles solutions pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, des jeunes et des chômeurs de longue durée ont été développées à l'échelle interdépartementale.

Dans le champ des solidarités, les deux Départements ont poursuivi le déploiement des grandes orientations du schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale (SIOSMS). L'année 2021 a ainsi été marquée par l'ouverture au mois d'octobre du Foyer d'Accueil Médicalisé Interdépartemental « Patrick Devedjian », une plateforme multi-services de 158 places, située aux Mureaux et à Bécheville, à destination des adultes handicapés ou atteints de troubles psychiques ou d'autisme. Par ailleurs, le projet de création de l'Institut Interdépartemental du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent (IPEA) se poursuit. Ce dernier facilitera la prise en charge du psychotraumatisme et proposera également une offre de formation et de sensibilisation à destination des professionnels du soin et de l'enfance, ainsi qu'un programme de recherche sur le psychotraumatisme.

De manière générale, les deux collectivités poursuivent leurs efforts pour dégager des pistes d'économies, via la mise en place de groupements de commandes communs, de rapprochements de services et d'efforts de mutualisation.

Ainsi, dans un cadre budgétaire maîtrisé, les deux Départements, sans attendre une quelconque impulsion de l'État, poursuivent leur objectif de mettre en commun leurs moyens et leurs forces, pour offrir toujours plus de projets et de services aux usagers et démontrer ainsi tout l'intérêt de leur démarche volontaire de rapprochement.

*I. L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
INTERDÉPARTEMENTAL A
CONFORTÉ SON ACTIVITÉ
DANS LES DOMAINES QUI LUI
SONT CONFIÉS*

- A. Le service interdépartemental d'archéologie a renforcé son équipe pour faire face à l'accroissement de son activité
- B. L'activité du service interdépartemental des Agréments et des Adoptions a été particulièrement marquée par l'impact de la crise sanitaire et la raréfaction des enfants adoptables
- C. Le Service interdépartemental d'entretien et d'exploitation de la voirie a poursuivi ses missions d'aménagement, de sécurisation et de modernisation du réseau, ainsi que la coopération technique avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
- D. Les dépenses de l'EPI ont été stabilisées, tandis que les effectifs ont été renforcés au sein du Service de l'entretien et de l'exploitation de la voirie

II. LES STRUCTURES INTERDÉPARTEMENTALES ET LES NOMBREUX PARTENARIATS DÉMONTRENT LEUR PERTINENCE ET LEUR AGILITÉ DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS INNOVANTES POUR LES TERRITOIRES

- A. Le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI) contribue aux réflexions relatives à la conception, la réalisation ou l'évaluation des politiques départementales
- B. CITALLIOS a maintenu sa position d'acteur majeur de l'aménagement
- C. Les Yvelines et les Hauts-de-Seine demeurent les principaux contributeurs du Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (FS2I)
- D. Seine et Yvelines Numérique renforce sa position d'opérateur interdépartemental à la disposition des collectivités altoséquanaises et yvelinoises dans le domaine des services numériques
- E. Oxygène Factory, lieu d'innovation et de réflexion, a succédé au Campus des Mureaux
- F. Seine et Yvelines Environnement a poursuivi son accompagnement pour l'anticipation des enjeux environnementaux et paysagers des projets d'aménagement des collectivités
- G. Les autres actions interdépartementales en direction du développement du territoire, du développement économique et de l'immobilier
- H. Les actions tournées vers l'innovation managériale
- I. Les autres actions interdépartementales culturelles

III. LES CONVERGENCES DE POLITIQUES ET DE SERVICES ENGAGÉES ONT ÉTÉ CONSOLIDÉES

- A. Les convergences dans le domaine des solidarités sont arrivées à maturité
 - 1. Les convergences des politiques de la petite enfance
 - 2. Les convergences dans le domaine de la santé et de l'aide sociale à l'enfance
 - 3. Les convergences dans le domaine de l'autonomie
 - 4. La convergence des politiques d'insertion
 - 5. Les autres convergences dans le domaine des solidarités
- B. Les directions et services interdépartementaux ont poursuivi le développement de leurs missions
 - 1. Le projet de convergence de la commande publique
 - 2. Les directions unifiées de l'Éducation et des Bâtiments
 - 3. La Direction Europe unifiée
 - 4. La stratégie interdépartementale de développement touristique
 - 5. Le rapprochement des Archives départementales
 - 6. Les mutualisations dans les domaines de l'audit, du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques

I. L'établissement public interdépartemental a conforté son activité dans les domaines qui lui sont confiés

Depuis la création de l'Établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine, le 5 février 2016, celui-ci conduit ou finance toute action d'intérêt interdépartemental dans les trois champs de politiques publiques suivants :

- l'archéologie préventive ;
- l'adoption ;
- l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental.

A. LE SERVICE INTERDÉPARTEMENTAL D'ARCHÉOLOGIE A RENFORCÉ SON ÉQUIPE POUR FAIRE FACE À L'ACCROISSEMENT DE SON ACTIVITÉ

Voté lors de la séance publique du 15 avril 2016 par les deux conseils départementaux, le premier service interdépartemental est né, en août 2016, de la fusion des deux services archéologiques des collectivités. Il est doté de quinze emplois permanents : archéologues, régisseurs des collections, médiateurs du patrimoine ainsi que d'une cellule administrative, financière et logistique. **L'archéologie préventive (diagnostics et fouilles préventives) constitue la mission principale de ce service**, œuvrant à la croisée de la culture, du patrimoine et de l'aménagement du territoire.

Au niveau opérationnel, l'année 2021 a été marquée par la fin des deux premières tranches de travaux relatives au projet de nouveau centre d'entraînement et de formation du club du Paris-Saint-Germain à Poissy et le lancement des études pluridisciplinaires menées en

laboratoire, en collaboration avec de nombreux spécialistes. Ce sont également huit opérations de diagnostic qui ont été prises en charge et achevées, au bénéfice d'acteurs publics du développement yvelinois et altoséquanais. À Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine), ce sont ainsi les vestiges du premier noyau villageois médiéval qui ont été exhumés, à l'emplacement de la nouvelle halle du marché des Victoires. Dans l'enceinte de l'hôpital Max Fourestier de Nanterre (Hauts-de-Seine), les investigations préalables au réaménagement du Petit-Nanterre ont révélé les restes d'une redoute, érigée en 1870 pour assurer la défense de Paris face à l'avancée des troupes prussiennes.

La très grande majorité des interventions ont concerné des contextes urbains, généralement exiguës et denses. Ce qui constitue une nouveauté pour le Service archéologique, jusqu'alors plutôt habitué à intervenir en milieu rural ouvert, sur des superficies de plusieurs hectares.

Cet investissement plus important du service dans les cœurs de ville accompagne les politiques publiques en faveur de la revitalisation de ces espaces, appelés à redevenir de véritables pôles d'attractivité. Il s'est également traduit par le renforcement de l'équipe opérationnelle avec le recrutement de deux nouveaux archéologues, destinés à porter l'habilitation pour l'archéologie des périodes moderne et contemporaine. 2021 a été, par conséquent, une année charnière d'un point de vue stratégique, au cours de laquelle il s'est agi d'accroître la palette des compétences internes en tenant compte non seulement des logiques d'aménagement des territoires yvelinois et



© CD92/Stephanie Gutierrez Ortega

À Poissy, sur le site du futur centre d'entraînement et de formation du Paris-Saint-Germain



Vue d'une inhumation de la fin du 1er siècle av. J.-C. en cours de fouille aux *Terrasses de Poncy* à Poissy (Yvelines)

altoséquanais, de la politique qu'appliquent les services du préfet de région en matière de prescription archéologique, mais aussi du lancement d'un des projets phares de la Vallée de la culture à Saint-Cloud (Musée du Grand Siècle).

Le volume d'activité consacré à la recherche est en très nette hausse, approchant 8 % du volume d'activité globale. Il a été multiplié par cinq par rapport à l'année 2020, bénéficiant à l'ensemble des référents scientifiques du Service archéologique. Concrètement, cela s'est notamment traduit par l'allocation de moyens permettant de diffuser les résultats issus des dernières opérations de terrain, dans le cadre de manifestations et/ou de publications à destination de la communauté scientifique. Ainsi, une partie des données acquises à Poissy a déjà fait l'objet de deux contributions portant sur des thématiques différentes. La première concerne l'exploitation des grès locaux à travers les siècles ; la seconde s'intéresse spécifiquement aux pratiques rituelles identifiées en marge d'un petit ensemble funéraire, daté de la toute fin de la période gauloise.

Symbole de ce dynamisme dans le domaine de la recherche, le Service archéologique a co-organisé, en partenariat avec le Service régional de l'archéologie d'Île-de-France, **les Journées régionales de l'archéologie**. Ce rendez-vous annuel, qui se tenait pour la première fois dans le Département des Hauts-de-Seine, a réuni 27 intervenants et a attiré près d'une centaine d'auditeurs dans les locaux du Pôle universitaire Léonard de Vinci. Il a été l'occasion de saluer l'engagement croissant du Service archéologique

en faveur de la conduite d'opérations et de la valorisation des résultats de ses recherches, à une échelle qui dépasse le simple cadre de l'interdépartementalité. Une exposition retraçant l'histoire du Service a, par ailleurs, pu être présentée à cette occasion.

En outre, l'ouverture de cet événement a été marquée par **la signature de deux conventions-cadres, conclues entre l'Établissement public interdépartemental et le Préfet de région**. Celles-ci constituent des pièces essentielles du dossier que le Service archéologique soumettra au Ministère de la Culture en 2022, en vue de l'extension de l'habilitation qu'il a obtenue il y a trois ans. Ces conventions bilatérales visent notamment à mieux définir les axes de collaboration entre le Service régional de l'archéologie et le Service archéologique interdépartemental dans différents domaines (conservation des collections issues des fouilles archéologiques, échange de données scientifiques, etc.). Elles fixent les stratégies que les partenaires entendent développer conjointement, au bénéfice des citoyens, du patrimoine archéologique des deux Départements et de l'aménagement du territoire francilien. Y sont notamment précisés les détails techniques permettant de faire vivre cette collaboration renforcée entre l'État et la collectivité, pour un service public de l'archéologie pleinement opérationnel.

L'engagement du Service archéologique en faveur de la recherche passe enfin par la mise à disposition des ressources et compétences internes au profit de deux chantiers programmés, ouverts aux professionnels et aux bénévoles. C'est notamment le cas de celui de Saint-

Germain-de-la-Grange (Yvelines), en bordure de la vallée de la Mauldre. Inauguré en 2021, il a bénéficié d'un pilotage assuré par le Service régional de l'archéologie d'Île-de-France et le Service archéologique interdépartemental.

En matière de coopération internationale, le Service a maintenu son soutien à la mission archéologique franco-arménienne à laquelle il contribue depuis quatre ans dans la province du Tavouch. À la demande du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le périmètre des actions mises en œuvre au cours de l'année 2021 a été adapté au contexte local. Exceptionnellement, les travaux de terrain ont été exclusivement pris en charge par les chercheurs arméniens, avec le souci de poursuivre l'exploration du site d'Haghartsin, initiée en 2019. Ils ont apporté de nouveaux résultats dont un premier bilan a été dressé dans le cadre d'un récent colloque international (<https://premc.org/end-kura-araxes-phenomenon/>). Cet événement a été organisé en ligne les 2 et 3 décembre 2021, à l'initiative des co-directeurs de la mission, sous l'égide des ateliers de recherche internationaux de l'ARWA (International Association for Archaeological Research in Western & Central Asia). Il a reçu le soutien financier de l'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine.

En termes de gestion et de conservation des collections, les actions se sont concentrées à nouveau cette année sur le mobilier de la fouille de Poissy « les Terrasses de Poncy » qui aura livré au total plus de 500 caisses d'objets archéologiques pour lesquels les

premiers traitements ont pu être achevés. Parallèlement, plus d'une soixantaine de prélèvements, ayant livré des restes fauniques du Paléolithique supérieur ont pu être traités. Ce travail préparatoire va permettre le lancement des études auprès des différents spécialistes.

Le Service a également poursuivi **l'expérimentation du protocole d'enregistrement des collections et de la documentation de la DRAC Ile-de-France mis en place fin 2020**. Celui-ci a pu être appliqué sur les huit opérations de diagnostics réalisées cette année et présenté lors de la 3^e rencontre sur les biens archéologiques mobiliers et la documentation scientifique en Île-de-France, organisée par le Service régional de l'Archéologie en juin 2021.

Par ailleurs, un travail de récolement des collections anciennes a été entrepris en vue d'établir l'an prochain une convention de mise en dépôt des collections

+ PERSPECTIVES 2022

En 2022, en l'état actuel de notre connaissance des projets d'aménagement, la réalisation de huit diagnostics et la prise en charge d'une fouille préventive sont envisagées :

Achères / EPFIF (acquisition foncière ; phase 2 du diagnostic, 28 ha) : arrêté préfectoral reçu ;

Châtenay-Malabry / Département des Hauts-de-Seine (Maison de Châteaubriand ; diagnostic, 2 150 m²) : arrêté préfectoral reçu.

Limay / Citallios (Rue du Temple ; diagnostic, 1 175 m²) : arrêté préfectoral reçu.

Mantes-la-Jolie / Mairie (Places du Cœur ; phase 2 du diagnostic, 3 150 m²) : arrêté préfectoral reçu.

Poissy / Club du Paris-Saint-Germain (centre d'entraînement et de formation ; phase 3 du diagnostic, 5 ha) : convention signée.

Poissy / Club du Paris-Saint-Germain (centre d'entraînement et de formation ; post-fouille, 8 ha) : traitement des données et expertises en cours.

Puteaux / Mairie (Place de la Vieille Église ; diagnostic, 1 200 m²) : opération en cours.

Saint-Cloud / Département des Hauts-de-Seine (ancienne Caserne Sully ; fouille, 1,8 ha) : études préparatoires en cours.

Sèvres / Département des Hauts-de-Seine (Parc nautique de l'Île de Monsieur ; diagnostic, 1,6 ha) : arrêté préfectoral reçu.

Vaux-sur-Seine / Nexity (ZAC des Marronniers ; diagnostic, 2,5 ha) : arrêté préfectoral reçu.



© C. Kuhn, EPI 78-92, 2021

Fouille en laboratoire d'un vase du Haut Moyen Âge prélevé sur le diagnostic d'Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine)



Atelier organisé à l'occasion des Journées nationales de l'archéologie au centre culturel *Le Temps des Cerises* à Issy-les-Moulineaux

archéologiques appartenant à l'Etat, ou placées sous sa responsabilité. Celle-ci aura pour objectif de fixer officiellement les conditions et modalités de gestion et de conservation des objets conservés par le Service archéologique interdépartemental, soit plus de 270 000 objets de toutes périodes.

Concernant enfin les actions de valorisation, le Service a participé à l'organisation de deux événements culturels, en partenariat avec des acteurs associatifs et territoriaux. Le Centre culturel « Le Temps des Cerises » à Issy-les-Moulineaux a proposé une exposition sur le thème de l'évolution des hominidés à l'occasion des Journées nationales de l'archéologie, en juin. Puis l'association « Louv'Science », active sur le territoire de Marly/Noisy/Louvenciennes, a souhaité participer à l'événement national de la Fête de la Science, en octobre, autour du thème de l'archéologie. Les deux événements ont reçu un bel accueil et permis d'accueillir respectivement plus de 500 et 1 000 personnes. La contribution du service a porté sur la mise à disposition de ressources, la formation des intervenants sur l'état de la recherche dans ces différents domaines, l'organisation d'ateliers spécifiques pour les scolaires et des conférences grand public.

Le Service a également proposé comme chaque année des visites commentées du château de La Madeleine à Chevreuse, lors de Journées européennes du patrimoine, en septembre, qui ont réuni environ 120 personnes.

Parallèlement, les actions menées à destination des publics scolaires se sont poursuivies et ont été marquées par une forte demande à la rentrée 2021. Environ 1 000 élèves, dont près de la moitié de collégiens, ont pu participer à une activité en classe

et au sein du service à la rencontre des professionnels et des collections archéologiques, ou encore, partir à la découverte d'un site patrimonial.

La mise à disposition de ressources pédagogiques (matériel itinérant et ressources numériques) a connu également une reprise remarquable dès la rentrée de septembre, portant à près de 4 000 le nombre de bénéficiaires dont 29 classes de collégiens. Les supports numériques nouvellement créés par le Service ont avantageusement complété les ressources matérielles utilisées en classe et favorisé l'implication des collégiens.

En partenariat avec Seine et Yvelines Numérique, le Service contribue par ailleurs au projet pédagogique de création numérique d'une restitution du Château de Chevreuse avec la licence ©Minecraft par des collégiens de tous niveaux. Six classes de collèges des Yvelines se sont inscrites dans ce dispositif qui verra son aboutissement lors d'une journée de restitution en juin 2022.

Le Service contribue également à la formation des enseignants. Deux sessions sous forme dématérialisées ont été réalisées cette année : l'une à destination des enseignants des Hauts-de-Seine (73 connexions) et une seconde à destination des enseignants de la circonscription de Beynes (42 connexions). En partenariat avec le musée Archéa et le Service archéologique du Val d'Oise, un programme de formation de trois jours sur l'archéologie a pu être inscrit par ailleurs au plan de formation de l'Académie pour l'année scolaire 2021-2022.

Enfin, **la consultation des pages dédiées à l'archéologie sur le site internet de l'EPI a progressé de plus de 25 %** cette année pour atteindre les 8 642 pages consultées.



© Adobe Stock

21 enfants ont été accueillis en vue de leur adoption dans des familles altoséquanaises et yvelinoises

B. L'ACTIVITÉ DU SERVICE INTERDÉPARTEMENTAL DES AGRÉMENTS ET DES ADOPTIONS A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT MARQUÉE PAR L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE ET LA RARÉFACTION DES ENFANTS ADOPTABLES

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine se sont organisés pour apporter une offre de service commune et modernisée permettant de mieux accompagner les familles dans un contexte de raréfaction des enfants adoptables, par la création d'un Service Interdépartemental des Agréments et des Adoptions (SIAA) au 1er janvier 2017.

• Agréments et adoptions

En 2021, **10 réunions d'information collectives** en visio-conférence, chacune ouverte aux altoséquanaises et aux yvelinoises, ont réuni 379 participants (215 altoséquanaises et 164 yvelinoises), soit 44 % de participants en moins par rapport à 2020. Le contexte sanitaire a très probablement eu un impact sur la mobilisation des candidats dans un projet d'adoption. Ce temps de présentation du contexte de l'adoption nationale et internationale est la première étape obligatoire pour tout candidat à l'agrément avant l'enregistrement de sa demande.

À l'issue de ces réunions, **190 dossiers de demande d'agrément en vue d'une adoption ont été ouverts** au Service interdépartemental des agréments et des adoptions (115 par des altoséquanaises (+ 5% / 2020) et 75 par des yvelinoises (-19 % / 2020).

Au global, le nombre de demandes d'agrément a diminué de 5 % par rapport à 2020.

Au cours de l'année, **113 agréments en vue d'adoption ont été délivrés, contre 103 en 2020,**

dont 58 par le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et 55 par le Président du Conseil Départemental des Yvelines. Sur la période, 3 candidats Hauts-de-Seine se sont vus délivrer une décision de refus d'agrément (soit 4,9 % des décisions), contre 5 l'année précédente. Comme en 2020, aucun refus d'agrément n'a concerné des demandes yvelinoises.

Au 31 décembre 2021, le Service interdépartemental comptait 524 candidats détenteurs d'un agrément valide, célibataires ou en couple (314 altoséquanaises et 210 Yvelinoises), soit 16 % de moins qu'au 31 décembre 2019. Le Service interdépartemental instruit les **demandes d'évaluation sociale dans le cadre des projets de Kafala**, mesure s'assimilant à une délégation d'autorité parentale dans les pays prohibant l'adoption. En 2021, 63 évaluations ont été assurées, contre 64 en 2020, (36 pour les Hauts-de-Seine et 27 pour les Yvelines), dont 24 à destination du Maroc et 23 pour l'Algérie. Les autres candidats n'ont pas fléchi de pays en particulier. Le service propose un accompagnement après obtention de l'agrément administratif, socio-éducatif et psychologique. Sur l'accompagnement administratif, 24 candidats à l'adoption internationale ont été reçus par l'une des deux correspondantes départementales de l'Agence française de l'adoption (AFA), dans le cadre de leur mission d'information et d'appui à la constitution des dossiers, à l'identique de l'année passée. 41 actualisations (qui demeurent possibles durant les 5 ans de validité de l'agrément) ont été réalisées (20 pour les Hauts-de-Seine et 21 Yvelinoises).

Le SIAA assure également la réalisation des **évaluations de projet de vie des enfants admis Pupilles de l'État**, afin de préconiser au Conseil de famille l'orientation la plus adaptée à leurs besoins : adoption, parrainage, maintien de placement, etc.

En 2021, ce sont 6 enfants (1 Pupille des Hauts-de-Seine et 5 Pupilles des Yvelines) dont la situation a été évaluée et pour lesquels une adoption a été décidée par le Conseil de famille concerné. Des familles adoptives ont été proposées et retenues pour chacun d'entre eux.

Adoptions réalisées

21 enfants ont été accueillis en vue de leur adoption dans des familles (8 chez des parents des Hauts-de-Seine, 12 chez des parents des Yvelines et 1 chez des parents d'un autre Département), dont 9 enfants en provenance de l'étranger (4 confiés à des familles adoptives des Hauts-de-Seine et 5 des Yvelines), 12 pupilles du Département (4 confiés à des familles

adoptives des Hauts-de-Seine, 7 des Yvelines et 1 à une famille d'un autre département).

Ces adoptions ont diminué de moitié par rapport à 2020, très fortement impactées par le contexte sanitaire, en particulier à l'international. Une majorité de pays ont suspendu les adoptions pendant la quasi-totalité de l'année, seuls les projets en cours de finalisation ont été menés à terme afin que les enfants puissent rejoindre leurs parents adoptifs. Par comparaison, l'année passée, 42 enfants avaient été accueillis en vue de leur adoption sur le territoire des deux Départements, dont 22 en provenance de l'étranger.

- **Mission d'information et d'accompagnement des femmes accouchant dans le secret**

Toute femme qui demande lors de son accouchement le secret de son identité peut bénéficier d'un accompagnement psychologique et social de la part du service interdépartemental. Cette mission est assurée par les correspondants départementaux du Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP).

En 2021, le Service interdépartemental des agréments et des adoptions a été contacté concernant 15 situations d'accouchement dans le secret, contre 19 en 2020, parfois en amont de la naissance pour des entretiens préalables permettant d'informer la future mère des différentes possibilités de prise en charge si elle souhaitait garder l'enfant, ou des conséquences d'une décision d'accoucher dans le secret, pour elle et pour l'enfant. Elle est également invitée à laisser des éléments d'information à l'attention de l'enfant dans un recueil de renseignement versé au dossier de l'enfant.

En 2021, ce sont 12 enfants qui sont nés dans le cadre d'un accouchement dans le secret (7 Hauts-de-Seine et 5 Yvelines). Tous ont été admis en qualité de pupille de l'État, à l'exception de 3 enfants pour lesquels la mère de naissance s'est rétractée dans le délai légal de 2 mois et les a reconnus.

- **Accès aux origines**

Les 3 psychologues du Service interdépartemental sont mis à disposition pour accompagner, si elles le souhaitent, les personnes qui ont été adoptées et viennent consulter leur dossier d'accès aux origines au Département. Ces professionnels ont accompagné 11 personnes en 2021 (3 Hauts-de-Seine et 8 Yvelines), contre 7 en 2020.

Le Service interdépartemental est également mandaté par le Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP), dans le cadre de situations où des éléments ayant permis au CNAOP de retrouver une mère de naissance figuraient au dossier d'un adopté en ayant demandé la consultation.

Le Service assure la prise de contact et l'information de cette mère de naissance, afin de connaître sa décision concernant la levée du secret de son identité, ainsi que le lien avec l'adopté demandeur.

Aucune situation n'a été transmise en 2021 par le CNAOP.

- **Contexte sanitaire**

Dans le contexte de crise sanitaire, le SIAA a maintenu l'ensemble de ses missions, en ajustant ses modalités de fonctionnement.

Les réunions d'information préalables à l'ouverture d'un dossier de demande d'agrément en vue d'adoption, les commissions d'agrément ou la participation aux Conseils de famille ont été maintenues en distanciel. En cours d'année, les Conseils de famille des Yvelines ont repris en présentiel.

En revanche, l'intervention du SIAA a été maintenue depuis 2020 en présentiel sur les missions en direction des enfants (apparentements, sorties d'enfants de maternité après un accouchement dans le secret, suivi après adoption) ainsi que sur les entretiens d'évaluation des demandes d'agrément, dans les locaux du service ou au domicile des usagers comme le Code de l'Action sociale et des Familles le prévoit, le travail à distance n'étant pas envisageable sur ces missions et la continuité, indispensable.



POUR EN SAVOIR PLUS...

Sur l'activité du service Adoption, rendez-vous sur le site internet de l'EPI - Rubrique Adoption

www.epi78-92.fr/fr/ladoption

Sur les aides et services, rendez-vous sur le site internet commun www.78-92.fr



© Adobe Stock



C. LE SERVICE INTERDÉPARTEMENTAL D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DE LA VOIRIE A POURSUIVI SES MISSIONS D'AMÉNAGEMENT, DE SÉCURISATION ET DE MODERNISATION DU RÉSEAU, AINSI QUE LA COOPÉRATION TECHNIQUE AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE

Chiffres clés

- 12 centres d'entretien et d'exploitation pour couvrir les 1 910 kms de routes départementales.
- 825 ouvrages d'art.
- 1051 carrefours gérés dont 710 carrefours dans les Hauts-de-Seine et 341 dans les Yvelines.
- 13,3 M€ de dépense en 2021.

Activité du service

L'année 2021 aura de nouveau été marquée par la crise sanitaire. À la suite d'un hiver plutôt clément qui n'a mobilisé que modérément les équipes et généré peu de dégradations de chaussées, une adaptation des organisations a de nouveau été nécessaire. Un plan de continuité des activités mis au point dans le cadre d'un protocole sanitaire adapté a ainsi été organisé afin de garantir la bonne fonctionnalité et la sécurité des routes départementales. Dans le même temps, un travail administratif important a été mené afin d'intégrer le risque sanitaire dans les marchés et les procédures d'intervention des fournisseurs et entreprises de travaux.

Les chantiers d'aménagement, de sécurisation et de modernisation du réseau ont pu également être engagés ou poursuivis de manière pérenne dès le printemps :

- Poursuite des travaux de réhabilitation du pont de Sèvres (RD 910).
- Engagement des travaux de réhabilitation du pont de Maisons-Laffitte (RD 308).
- Parachèvement des travaux de requalification de la RD 30 à Poissy-Aigremont dans le cadre du campus PSG.
- Aménagement des carrefours : RD 7 X rue Marcel Monge à Suresnes, RD 7 X rue du Martin Pêcheur à Meudon, RD 10 accès rue Pierre Curie à Saint-Cyr-l'Ecole, RD 446 X RD 120 à Jouy-en-Josas.
- RD 906, stabilisation du talus à Choisel.
- RD 112, sécurisation de la traversée de Gambais.
- Remise en état structurelle de chaussée : RD 63 Chatenay-Malabry - Sceaux, RD 111 Gambaiseuil, Saint-Léger-en-Yvelines.
- Création de pistes cyclables : RD 190 entre Issou et Limay et d'aménagements pour piétons RD 181 à Chaville et RD 113 à Mantes-la-Jolie.

Coopération avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

Soucieux de donner aux usagers des conditions de déplacement performantes indispensables à la préservation de l'activité économique et au dynamisme du territoire, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et l'EPI 78/92 ont mis en place une coopération technique depuis 2020. Prise en application de l'article L.2511-6 du Code de la commande publique, la convention cadre de coopération en matière d'entretien et d'exploitation de la voirie, définit les conditions de mise en œuvre de cette coopération technique pour une durée de 3 ans renouvelable. L'organisation de cette coopération est établie sur les bases suivantes :

- Exercice d'une compétence ou d'un service assuré en commun ou par une partie pour le compte de la coopération.
- Achats partagés ou mutualisés entre les parties.

L'EPI 78/92 intervient sur les routes départementales en agglomération et les voies et ouvrages communautaires sur les domaines suivants :

- la contribution aux opérations de viabilité hivernale (linéaire concerné 113 km) ;
- la gestion des abords en section courante : fauchage, dégagement au gabarit routier au lamier / sécateur, nettoyage mécanique de pistes cyclables et délaissés routiers (linéaire concerné 220 km).

Par ailleurs, trois marchés passés en groupement de commandes ont été conclus en matière de réparation et entretien de voirie sur les techniques palliatives suivantes :

- Point à temps automatique.
- Enrobés projetés.
- Curage de fossés, dérasement d'accotements.

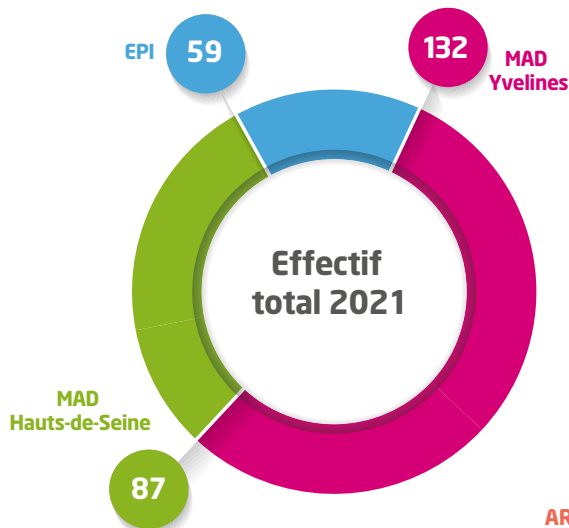
Perspectives

L'année 2022 sera également consacrée à la poursuite de plusieurs opérations d'investissement :

- Réhabilitation du pont de Sèvres (RD 910), Maisons-Laffitte (RD 308) et engagement des remises en état des superstructures du pont de Saint-Cloud (RD 907) ;
- RD 10 aménagement cyclable, entre Saint-Cyr-l'Ecole et Montigny-le Bretonneux ;
- Aménagement de carrefours (RD 9 rue d'Estienne d'Orves à Villeneuve-la Garenne, RD 153 X RD 164 à Villennes-sur-Seine, RD 36 X RD 91 à Voisins-le Bretonneux) ;
- Aménagements cyclables (RD 11 à Plaisir et pistes transitoires : RD 908 Courbevoie - Neuilly-sur-Seine, RD 131 la Garenne-Colombes).

Enfin, une attention particulière sera portée aux opérations de marche à blanc puis de mise en service du tramway T13 (Saint-Cyr-l'Ecole- Saint-Germain-en-Laye) et T10 (Antony - Clamart). Un travail de mise au point de la régulation des carrefours sera engagé par l'Unité SITER.

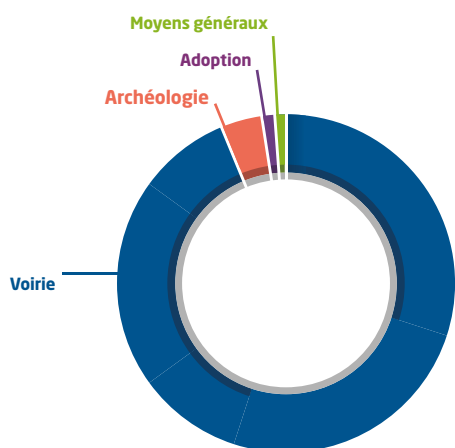
D. LES DÉPENSES DE L'EPI ONT ÉTÉ STABILISÉES, TANDIS QUE LES EFFECTIFS ONT ÉTÉ RENFORCÉS AU SEIN DU SERVICE DE L'ENTRETIEN ET DE L'EXPLOITATION DE LA VOIRIE



1. Les ressources humaines au 31 décembre 2021

L'effectif total de l'EPI au 31 décembre 2021 s'élevait à **278 agents**, soit une progression de 14 agents par rapport à la situation au 31 décembre 2020 (5%), correspondant à des recrutements plus importants qui ont abouti et qui permettent un renforcement des compétences du Service d'entretien et d'exploitation de la voirie et une diminution du taux de vacances par rapport à un effectif cible de 277 agents sur ce service. La stabilisation des compétences les plus critiques sur les ouvrages d'art, la gestion du trafic et sur les fonctions techniques des unités territoriales demeure toujours un objectif prioritaire.

	ARCHÉOLOGIE		ADOPTION		VOIRIE		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
MAD Yvelines	8	7	9	9	121	116	138	132
MAD Hauts-de-Seine	0	0	11	10	72	77	83	87
EPI 78/92	6	7	0	0	37	52	43	59
Total	14	14	20	19	230	245	264	278



2. Le budget 2021 de l'EPI 78-92

Le budget réalisé 2021 de l'EPI s'élève **14 723 100 €¹**, ce qui montre une stabilité globale des dépenses par rapport à 2020 (+0,4%). Les crédits affectés à la voirie et à l'archéologie ont progressé, tandis que ceux affectés à l'adoption et aux moyens généraux ont diminué.

¹ Ce résultat tient compte de la neutralisation de 150k€ (subvention à l'IPR) qui transite par les moyens généraux, et vient alimenter ensuite la section d'investissement afin de permettre la subvention à l'IPR (dépense d'investissement).

	CD 78		CD 92		TOTAL	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Moyens généraux	72 500	119 000	72 500	119 000	145 000	88 000
Archéologie	345 164	364 480	170 006	179 520	515 169	544 000
Adoption	73 287	70 800	109 930	106 200	183 217	177 000
Voie	5 529 784	5 565 640	8 294 675	8 348 460	13 824 459	13 914 100
Total	6 020 734	6 119 920	8 647 112	8 753 180	14 667 845	14 723 100



II. Les structures interdépartementales et les nombreux partenariats démontrent leur pertinence et leur agilité dans le cadre du développement de solutions innovantes pour les territoires

Depuis plusieurs années, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont fait le choix de rejoindre ou de créer des structures de coopération communes afin d'accroître l'efficacité de leurs politiques publiques.

Cette démarche a été entreprise dans plusieurs secteurs, tels l'étude et la recherche (Conseil de Développement Durable Interdépartemental), l'aménagement (CITALLIOS), le financement de projets (Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement), le développement territorial et environnemental, le numérique (Seine et Yvelines Numérique), l'innovation dans le domaine de l'environnement (Seine et Yvelines Environnement), le secteur culturel ...

A. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE INTERDÉPARTEMENTAL (C2DI) CONTRIBUE AUX RÉFLEXIONS RELATIVES À LA CONCEPTION, LA RÉALISATION OU L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES



Créé par le Département des Hauts-de-Seine en 2005, devenu interdépartemental par délibération de l'EPI le 23 mars 2016, le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI) est composé de **80 membres bénévoles** représentant les territoires yvelinois et haut-séquanais - élus locaux, acteurs socio-professionnels,

personnes qualifiées, partenaires institutionnels, acteurs économiques, représentants associatifs.

Instance de dialogue originale rassemblant acteurs de la société civile, élus et services départementaux, le Conseil de développement durable a su se renouveler régulièrement au cours de ses 16 années d'existence. Après son déploiement à l'échelle interdépartementale en 2016, il a ainsi mis en place des ateliers d'intelligence collective (depuis 2017) et intégré des collégiens dans le cadre d'ateliers de réflexion intergénérationnelle (2019), une initiative rare en France.

Chargé d'émettre des avis et des propositions sur tout sujet dont le saisit le Président de l'EPI, le C2DI peut ainsi être **amené à étudier toute question relative à l'analyse prospective, à la conception, à la réalisation ou à l'évaluation des politiques départementales.**

Le Conseil de Développement Durable Interdépartemental accompagne tout aussi bien l'évolution de politiques sectorielles (exemple : culture, open data), que l'élaboration de plans ou de stratégies (contribution au SDRIF, schéma des parcours buissonniers, protection de l'enfance et de la jeunesse, ...), ou l'exploration de questions transversales (Grand Paris, enjeux territoriaux communs, société civile, ère numérique, ...).



En juillet 2020, le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI) a été saisi par Georges Siffredi, Président de l'Établissement Public Inter-

départemental (EPI), de la question stratégique de la crise sanitaire et ses conséquences. Huit préconisations ont émergé concernant différents secteurs (santé, social, éducation, nature, urbanisme, ruralité et mobilités, économie, tourisme, culture et sports, organisationnel).

L'avis rendu en 2021 sur la consultation réalisée en 2020 est le suivant :

« Dans ce monde d'incertitudes, où les chocs et les crises se multiplient et se complexifient, la résilience offre un cap pour structurer l'action, à très court terme et dans la durée. La résilience telle que l'a imaginée le C2DI n'implique pas un retour à l'état initial ou une nostalgie de l'avant crise. Au contraire, elle a pour ambition de contribuer à bâtir un futur souhaitable.

En croisant les différentes interventions et contributions, il apparaît que la résilience repose tout d'abord sur ce pilier majeur qu'est l'adaptation aux chocs, et plus largement à ce contexte incertain, sur cette capacité à « pivoter » face à l'inédit.

Mais la résilience telle qu'entendue par les membres du C2DI nécessite en outre de traiter les causes des chocs et de travailler sur l'origine des crises (résilience économique, résilience naturelle, résilience sanitaire...). Dans une logique d'anticipation, il s'agit ici de limiter les occurrences et l'ampleur des chocs futurs.

Un autre axe majeur de travail est de limiter l'exposition aux risques et de corriger les vulnérabilités conjoncturelles ainsi que structurelles (par exemple, s'agissant du risque inondations ou de la résilience des territoires urbains et ruraux).

L'atténuation des impacts en cascade des chocs passés et à venir est un champ complémentaire d'actions à déployer, mixant « réparation » et anticipation (en particulier s'agissant de la résilience sociale, de la résilience éducative, ou encore de la résilience naturelle).

Ces axes de travail nécessitent en outre d'être en veille, de capter les signaux faibles et de les analyser, afin d'être en capacité de saisir ce qui se passe et ce qui pourrait arriver.



Plénière d'ouverture du C2DI à l'Hôtel du Département

La résilience repose enfin sur le renforcement des atouts du territoire et sur la capacité collective à maintenir des moments de détente, de repos et de soin, voire d'émerveillement.

Dans le contexte actuel, la « résilience organisationnelle » dont les deux Départements ont fait preuve pendant la première phase de crise sanitaire, rend relativement optimiste pour la suite ». Le C2DI souligne également que c'est grâce à la coopération que les nombreux défis à venir pourront être relevés, tant les interdépendances sont fortes entre les territoires et les acteurs.

Enfin, dernier facteur majeur de réussite, une démarche de résilience doit s'inscrire dans la durée. Comme le montrent certaines expériences passées, tel le réseau international Rockefeller dédié à la résilience, cela n'a rien d'évident et repose sur une volonté politique forte.



POUR EN SAVOIR PLUS...

sur le C2DI et ses travaux : <http://www.epi78-92.fr/des-structures-de-mutualisation/c2di/>

Consulter l'avis du C2DI rendu suite à la dernière consultation dans son intégralité et sa synthèse :

<http://www.epi78-92.fr/des-structures-de-mutualisation/yvelines-et-hauts-de-seine-territoires-resiliants/> [Rubrique : « Le déroulement de cette saison »]



B. CITALLIOS A MAINTENU SA POSITION D'ACTEUR MAJEUR DE L'AMÉNAGEMENT

Les faits marquants 2021

Dans un contexte de reprise du secteur de l'immobilier et de la construction grâce à l'effet de rattrapage des retards, conséquences en 2020 du COVID 19, l'activité de Citallios a été confrontée à plusieurs contraintes, notamment :

- La hausse du coût des matériaux ;
- Des difficultés dans les approvisionnements ;
- Un nombre limité de consultations publiques, voire inexistant dans certains départements d'Ile-de-France ;
- Des processus de consultations publiques longs.

Pour faire face à cette conjoncture difficile, Citallios s'est adapté à l'environnement :

- La poursuite du déploiement de la nouvelle stratégie, avec l'ouverture de Citallios aux initiatives privées :
 - ◊ Le démarrage du partenariat avec BNPPRE pour l'acquisition et l'aménagement des terrains BIC, à Clichy la Garenne ;
 - ◊ La signature d'une PUV avec Hauts de Bièvre Habitat en vue d'une opération de redynamisation et de renouvellement urbain de la Cité Jardin à Châtenay-Malabry.
- Sur les opérations cœur de métier :
 - ◊ L'adaptation du calendrier des travaux, replanification des acquisitions et des cessions foncières ;
 - ◊ La signature d'avenants de prolongation des concessions et de nouveaux contrats d'AMO/études.
- La maîtrise des coûts : respect du budget validé par le Conseil d'administration.
- La poursuite de l'optimisation des coûts par des études, avec les salariés et le CSE, sur la réorganisation des espaces de travail. Suite à la

conclusion de ces études, des besoins en m² diminués de moitié, la contractualisation d'un nouveau bail qui produira ses effets en 2023.

En 2021, la gestion de l'opérateur a été marquée par le retour au bénéfice.

- Compte de résultat :
 - ◊ Un retour au bénéfice grâce à une montée en puissance des produits liés aux opérations d'aménagement hors concessions ou de co-promotion, ainsi qu'à une maîtrise des coûts de fonctionnement.
 - ◊ Ce retour au bénéfice permet la distribution d'un intéressement aux salariés de 88 k€.
- Bilan :
 - ◊ Un bilan en baisse d'environ 10 millions d'euros en 2021, baisse essentiellement en lien avec les opérations de concession d'aménagement.
- Un endettement encore extrêmement faible : Gearing -73% (-204% en 2020).

La SAS Citallios Promotion dégage quant à elle un résultat bénéficiaire au 31 décembre 2021 avec un bénéfice de 65 k€.

Activité : Les moments forts de l'année 2021

En 2021, Citallios a mené 99 opérations actives et conclu 11 nouveaux contrats. Ses effectifs ont augmenté pour atteindre 74 personnes au 31 décembre 2021, contre 68 en 2020.

Deux nouvelles opérations d'aménagement ont été signées et lancées :

- Les Musiciens, à Bagneux (concession avec la SADEV 94),
- BIC, à Clichy (OP hors concession),
- La Celle-Saint-Cloud sur les rails : une très forte ambition environnementale.

Des équipements ont été livrés :

- Asnières Les Courtilles (équipement multiculturel Le Cèdre),



Les Musiciens, Bagneux (concession, avec la SADEV 94)



BIC, Clichy (OP hors concession)



La Celle-Saint-Cloud : sur les rails
Une très forte ambition environnementale



Asnières Les Courtilles :
équipement multiculturel Le Cèdre



Bagneux: Ecole Nicky de St Phalle

- Bagneux (Ecole Nicky de St Phalle),
- Noisy-le-Roi (quartier Vaucheron),
- L'Haÿ-les-Roses Locarno (Halle de marché).

Des opérations sont également arrivées à leur terme :

- Asnières Les Courtilles (opération en lien avec l'ANRU),
- Fontenay-le-Fleury (ZAC du Levant).

Des avenants ont été signés pour continuer à accompagner les villes :

- Carrières-sous-Poissy, ZAC Saint-Louis (RU),
- Garges-lès-Gonesse, Portes de la ville,
- Vélizy-Villacoublay, ZAC Louvois,
- Mézières-sur-Seine, ZAC des Fontaines.

Des cessions foncières importantes ont été réalisées :

- Asnières Quartier Seine Ouest (plusieurs lots),
- Asnières Les Hauts d'Asnières (les 2 derniers lots de l'opération),
- Le Chesnay-Rocquencourt, (ZAC du Bourg : lot d'activité pour terminer l'opération).

Des évènements importants sur certaines opérations ont eu lieu :

- Poissy, ZAC Rouget-de-Lisle (mise en place du marché de collecte pneumatique, présenté au forum des Projets Urbains), concertation numérique ;
- Clichy, Bac, animation in-Situ pour le quartier du Bac pendant la semaine du patrimoine et du développement durable et illuminations pour fêter les 10 ans du Parc des Impressionnistes ;
- Carrières-sous-Poissy, ZAC Saint-Louis, participation à l'élaboration de la Charte de l'architecture et de la promotion, en lien avec le CAUE78.

Une année marquée par une Raison d'Être « en action »

- Premiers objectifs, premières réalisations, dans le domaine extra-financier.

Une démarche terrain, visant à rendre acteurs nos collaborateurs

- Enquête QVT annuelle.
- Interventions régulières au contact des équipes opérationnelle (présentations / échanges en réunions de directions).
- Animations en lien avec le calendrier des événements.

Une démarche terrain, visant à « embarquer » nos partenaires » ...

- Des documents cadres pour appuyer/garantir la mise en œuvre des ambitions avec les partenaires.
- Les partenariats et les expérimentations se poursuivent avec :



enjeux communs en termes d'attractivité et de service public. Il s'agit, par exemple, d'améliorer les déplacements franciliens, de renforcer les moyens de la rénovation urbaine des quartiers les plus défavorisés, de garantir la bonne réussite des JO de 2024, ou encore de proposer sur l'ensemble du territoire un dispositif de prise en charge coordonnée de l'autisme, sans multiplier par sept les investissements.

Le rayonnement des projets est soit interdépartemental, ou limité à un seul département.

Principaux contributeurs, les Hauts-de-Seine et les Yvelines ont respectivement contribué au FS2I à hauteur de 34,5 millions d'euros et de 31,8 millions d'euros au titre de l'année 2021, sur un total de 140,6 millions d'euros (soit 24,5% et 22,5% de la contribution totale).

C. LES YVELINES ET LES HAUTS-DE-SEINE DEMEURENT LES PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS DU FONDS DE SOLIDARITÉ INTERDÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FS2I)

Les Départements sont des acteurs de premier ordre de l'investissement public local en Île-de-France. Depuis plusieurs décennies, ils investissent pour l'amélioration du cadre de vie et le développement de la région. Le fonds d'investissement est alimenté annuellement par tous les Départements membres, en fonction de leur capacité d'investissement et de leur niveau d'épargne nette.

Le fonds d'investissement s'appuie, depuis sa création au 1^{er} janvier 2019, sur un établissement public interdépartemental, créé par délibération des Conseils départementaux et doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Doté de 140,6 millions d'euros en 2021 (173 millions d'euros prévus en 2022), le FS2I est administré par un conseil restreint, composé des sept présidents des Départements franciliens. Ce conseil prend ses décisions à l'unanimité. Les investissements du fonds sont consacrés à des sujets qui représentent des

D. SEINE ET YVELINES NUMÉRIQUE RENFORCE SA POSITION D'OPÉRATEUR INTERDÉPARTEMENTAL À LA DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS ALTOSEQUANAISES ET YVELINOISES DANS LE DOMAINE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Créé en 2016 par le Département et les intercommunalités des Yvelines puis rejoint par le Département des Hauts-de-Seine en 2020, Seine et Yvelines Numérique (Syndicat Mixte Ouvert / SMO) a pour mission de développer et piloter de nouveaux services numériques innovants et mutualisés à l'échelle du territoire. À cet effet, il met à la disposition des communes, intercommunalités et établissements publics des solutions pour l'aménagement numérique du territoire dont le Très Haut Débit, le numérique pour l'éducation et les solidarités, les territoires connectés ou encore les systèmes d'information. Il est le premier opérateur public interdépartemental en France à la disposition des collectivités dans le domaine des services numériques.

2016-2021 : un bilan riche d'enseignements et d'avancées

En 5 ans, Seine et Yvelines Numérique a mené plusieurs chantiers emblématiques, notamment pour :



Le Conseil d'administration du Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental (FS2i)

- **L'accès au THD (Très Haut Débit) dans les Yvelines**, avec un travail spécifique sur le raccordement des communes rurales (soit environ 100 000 foyers). Au terme de 5 années de travaux conduits en partenariat avec les opérateurs Orange, SFR et Yvelines Fibre-filiale de TDF, 693 000 foyers répartis sur 259 communes des Yvelines disposent désormais du Très Haut Débit, soit 18 mois avant l'échéance fixée par le gouvernement.
- **La vidéoprotection et la téléalarme des établissements publics et de leurs abords immédiats**, avec près de 200 bâtiments (collèges, casernes, établissements départementaux) supervisés dans les Yvelines par le Centre Départemental de Supervision des Images (CDSI) et dans les Hauts-de-Seine par le Poste Central de Supervision Urbaine (PCSU).
- **L'éducation**, avec une offre élargie pour le numérique à l'École validée par l'Éducation Nationale (équipement individuel mobile, ENT, classe interactive, mobilier innovant, aide aux devoirs ...). Tant sur l'équipement numérique des élèves et collégiens que sur l'éducation au

numérique, Seine et Yvelines Numérique a notamment travaillé avec les villes de Clamart, Meudon ou encore Nanterre.

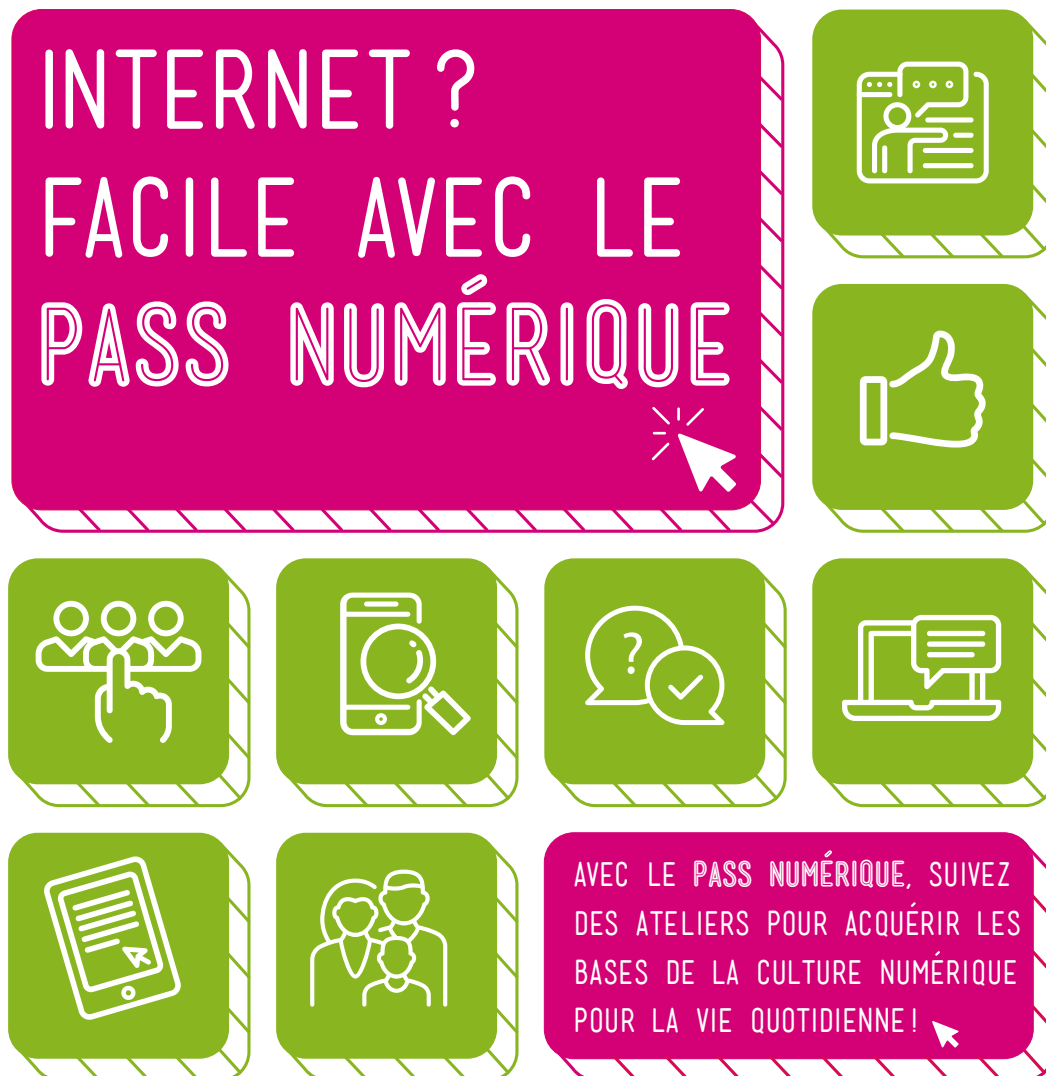
En 2021, Seine et Yvelines Numérique a engagé plusieurs projets structurants, tout d'abord avec le lancement d'une **opération pilote** pour équiper les communes des Yvelines en **bornes de recharge des véhicules électriques (BRVE)** grâce à une offre clé en main - installation, maintenance et suivi.

Lancé également courant 2021, le projet de dématérialisation numérique vise à proposer aux communes un **système d'archivage** dès 2023.

Perspectives

Engagé sur l'aménagement numérique du territoire et le numérique pour l'éducation, l'opérateur entend continuer à innover pour des territoires plus connectés et pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens grâce au numérique.

Le syndicat démarre 2022 avec plusieurs projets phares :



L'affiche de promotion du Pass Numérique

- **La mise à disposition d'une panoplie de services liés à la cybersécurité**, construite autour de deux axes : solutions managées et offres de conseil adaptées. Elle vise à répondre à l'ensemble des besoins des collectivités et établissements publics des Hauts-de-Seine et des Yvelines en termes de prévention et gestion du risque cyber, devenu l'une des principales menaces pour les collectivités.
- **Le déploiement d'une infrastructure Très Haut Débit pour accompagner l'EPI** dans la modernisation de son système de signalisation lumineuse tricolore dans le nord des Yvelines le long des axes routiers majeurs.
- La généralisation des équipements individuels mobiles dans les Yvelines avec le **projet « e-SY »** qui vise à doter tous les collégiens publics et privés ainsi que les CM1-CM2 des communes volontaires d'un « **cartable numérique** ».
- Le lancement d'une **offre de vidéoprotection de la voie publique au bénéfice des communes qui le souhaitent**. La récente loi sur la Sécurité Globale autorise désormais la mutualisation de moyens dans ce domaine, l'opérateur proposera cette offre inédite pour équiper les communes dans la mise en place de vidéoprotection et compléter l'offre des communes déjà équipées avec des services élargis (supervision, visualisation 7j/7 - 24h/24, relecture, extraction et lien automatique avec les forces de sécurité intérieure...).
- Le déploiement du **Pass numérique** : l'opération lancée par les deux Départements et portée par le syndicat va se poursuivre en 2022 pour que les personnes en fragilité numérique accèdent à des ateliers d'initiation ou de perfectionnement au numérique.

Enfin, Seine et Yvelines Numérique tiendra son grand rendez-vous annuel, les **Assises du numérique le 1^{er} juin 2022 à Port-Marly**. En partenariat avec les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, cet évènement dédié aux communes, intercommunalités et établissements publics du territoire a pour objectif d'aborder les enjeux du numérique et faciliter leur transition digitale.



Le logo Seine et Yvelines Numérique

E. OXYGÈNE FACTORY, LIEU D'INNOVATION ET DE RÉFLEXION, A SUCCÉDÉ AU CAMPUS DES MUREAUX

Oxygène Factory est un lieu conçu pour travailler et vivre ensemble.

Imaginé à la fin des années 70 par l'Atelier de Montrouge pour le compte d'EDF, ces quelques 20 000 m² de bâtiments implantés au centre d'un bois de 17 hectares ont pendant près de 40 ans abrité le centre de formation professionnelle du leader français de la production et de la fourniture d'électricité.

En 2016, au départ d'EDF, le Département des Yvelines a décidé d'acquérir ce campus afin de le mettre au service des entreprises de son tissu économique et pour y conduire des projets sociétaux ambitieux, notamment autour des sujets liés à l'autonomie.

Un nouveau chapitre, dédié à l'innovation responsable et à l'économie locale, au profit des populations et territoires altoséquanais et yvelinois, s'ouvre ainsi pour l'ancien campus rebaptisé Oxygène Factory.

Oxygène Factory est un complexe évolutif, agile et propice au travail collaboratif. À trente minutes de Paris (Porte Maillot) et à quelques kilomètres des grands sites industriels de la Vallée de Seine, ce lieu propose des infrastructures d'accueil plébiscitées par les entreprises et professionnels : 60 salles, 1 auditorium de 200 places, 200 chambres individuelles, 5 espaces de restauration sont à disposition des entreprises et établissements publics des deux territoires pour organiser des formations, des séminaires, des conférences ou tout évènement nécessitant un espace d'exception pour travailler et vivre ensemble.

F. SEINE ET YVELINES ENVIRONNEMENT A POURSUIVI SON ACCOMPAGNEMENT POUR L'ANTICIPATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES COLLECTIVITÉS

Seine et Yvelines Environnement, anciennement BIODIF, est un groupement d'intérêt public (GIP) créé par arrêté préfectoral du 23 janvier 2018. Ses membres fondateurs sont les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, ainsi que :

- le collège des collectivités : GPS&O et l'EPAMSA et (extension en cours) SQY, VGP, EPAPS, et le Territoire Boucle nord de Seine (92) ;
- le collège des associations et entreprises : Lafarge granulats vallée de Seine, l'Association des Naturalistes Yvelinois et (extension en cours) CITALLIOS et Suez.

Seine et Yvelines Environnement accompagne les collectivités, maîtres d'ouvrage publics ou privés, dans l'anticipation des enjeux environnementaux et paysagers de leurs projets d'aménagement pour éviter, réduire et, si nécessaire, compenser les impacts environnementaux :

- dès la planification (PLUI & programmation), pour maîtriser l'empreinte écologique des projets de manière à éviter les impacts environnementaux ;
- à la réalisation des projets ;
- en accompagnement « amont » des projets, pour réduire les impacts ;
- par la prise en charge des mesures compensatoires des impacts résiduels, qui doivent être anticipées très tôt, sur des sites naturels sélectionnés par BIODIF pour conforter la trame verte et bleue du territoire impacté.

Seine et Yvelines Environnement propose un service complet en réalisant les aménagements de restauration écologique du site de compensation ainsi que la gestion écologique sur la durée de 30 années demandée par les services de l'État.

G. LES AUTRES ACTIONS INTERDÉPARTEMENTALES EN DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'IMMOBILIER

En 2021, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont initié ou poursuivi plusieurs actions communes afin de promouvoir l'attractivité économique et la qualité de vie de leurs territoires.

Le Prix interdépartemental de l'Innovation urbaine

Depuis 2019, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines mettent en place une stratégie d'innovation urbaine pour faire émerger des projets innovants répondant à de nombreux défis (sociaux, économiques, environnementaux) et positionner l'Ouest francilien comme territoire leader de la ville de demain.

La troisième édition du Prix de l'Innovation urbaine, s'est tenue à l'Université des Mairies le 13 octobre 2021, valorisant les projets urbains innovants, et a

récompensé 11 collectivités de l'Ouest francilien dont Asnières-sur-Seine, Bagneux, Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Levallois, Nanterre, Villeneuve-la-Garenne, dans les Hauts-de-Seine et Goussonville, Fontenay-le-Fleury et Saint-Rémy-l'Honoré dans les Yvelines.

Le partenariat avec l'Institut Paris Région (IPR)

Afin de bénéficier d'études et de participer pleinement à la production de visions régionales et métropolitaines à l'échelle de l'Ouest francilien, le conseil d'administration de l'EPI a approuvé le 6 février 2019 son adhésion à l'IPR ainsi qu'une convention cadre définissant les principales modalités de ce partenariat pour la période 2019-2021. Ces travaux ont pour objectif de contribuer à la construction d'une vision territoriale partagée sur diverses thématiques.

En 2021, deux études ont été conduites. La première étude s'est attachée à éclairer les territoires sur les outils permettant d'atteindre les objectifs de Zéro Artificialisation. La seconde étude s'est intéressée à identifier les relations entre nos départements en matière d'habitat, de migrations résidentielles et à identifier les enjeux à venir.

Enfin l'IPR a contribué à la **Stratégie d'Innovation urbaine** en proposant son éclairage sur les thématiques abordées autour des transitions territoriales lors des ateliers de l'Innovation urbaine.

Remise du Prix interdépartemental de l'Innovation urbaine 2021



H. LES ACTIONS TOURNÉES VERS L'INNOVATION MANAGÉRIALE

Un accord tripartite entre l'ESSEC Executive (Chaire IMEO), les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines a été signé fin 2019 pour un démarrage début 2020. Ce partenariat s'est achevé fin 2021.

Les activités menées pendant l'année 2021 ont été les suivantes :

Analyse des ingrédients d'une culture managériale commune

- Des interviews d'équipes conjointes des Yvelines et des Hauts-de-Seine dans les domaines du bâtiment et de l'éducation ont été conduites par un chercheur de la Chaire IMEO. Ces interviews ont fait l'objet d'une analyse et d'une synthèse par l'ESSEC qui a été restituée au comité de pilotage le 21 mars 2021. L'analyse visait, premièrement, à établir les points de convergence et de divergence de la culture managériale entre les deux Départements. Deuxièmement, elle cherchait à définir la singularité de l'innovation managériale dans le contexte de rapprochement entre les deux collectivités.

Support de communication

- Sur proposition du directeur de la Chaire ESSEC, quatre interviews de managers des équipes conjointes (Bâtiments et Éducation) ont été menées pour valoriser l'interdépartementalité. Ces interviews de 5mn chacune ont été réalisées par un prestataire externe et financées par la Chaire IMEO.

Formation et certification au Change Management

- Dix candidats par Département ont été proposés pour suivre une nouvelle formation Change Learner (niveau 1) qui s'est tenue en mai 2021. Une session de Change Maker (niveau 2) a également été organisée à la Maison d'Albert Kahn le 12 octobre 2021 pour une sélection de candidats certifiés du Change Learner. Ces formations sont constituées d'une formation d'un jour suivie de la constitution d'un dossier et d'une soutenance un mois après. La préparation du dossier est exigeante. Ces formations ont été très appréciées des participants et constituent un atout en termes d'employabilité.

© CD92/Olivier Ravot



Stand interdépartemental à l'Université des Mairies le 13 octobre 2021

I. LES AUTRES ACTIONS INTERDÉPARTEMENTALES CULTURELLES

En 2021 les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont poursuivi l'organisation d'événements culturels en commun.

1. Le Printemps de la Sculpture, du 26 au 28 mars 2021

En raison du contexte sanitaire, les équipements étaient fermés au public. L'édition 2021 de l'événement a donc évolué afin de permettre au plus grand nombre de découvrir, de façon ludique, des sculptures signées des plus grands maîtres (Rodin, César, Théodon, Louise Bourgeois ...) issues des collections d'une vingtaine de partenaires des territoires des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

La programmation grand public s'est déroulée en ligne mais la programmation scolaire a pu se maintenir au sein des établissements, 170 élèves ont ainsi bénéficié d'une offre de médiation.

La présence sur les réseaux sociaux a été renforcée avec une audience globale estimée à 34 000 personnes. Le site dédié a été utilisé lors de 5 000 sessions.

2. Quartiers d'été

Ce dispositif était à l'origine conduit par le Département des Yvelines en faveur de la jeunesse et particulièrement envers celle des quartiers populaires : 55 000 jeunes de moins de 25 ans habitent les 31 quartiers prioritaires départementaux et 4 000 mineurs sont pris en charge chaque année par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Des offres culturelles gratuites ont été proposées par les structures culturelles des Hauts-de-Seine aux jeunes yvelinois en juillet et août 2021 :

- Visites guidées de la Tour aux figures de Jean Dubuffet et des visites libres du parc de l'Île Saint-Germain ont été proposées tous les mardis après-midi du mois d'août.
- Des jeux de piste guidés par les médiateurs ont été proposés au Domaine départemental de Sceaux. Le parcours s'est déployé dans le parc, autour du château et du pavillon de l'Aurore et à l'intérieur de l'Orangerie.
- Le musée départemental Albert-Kahn a proposé une visite de son jardin à scènes paysagères ainsi qu'un atelier de pratique photographique. Munis d'appareils photos, les participants sont partis à la recherche des mêmes points de vue qu'une sélection d'autochromes de l'époque d'Albert Kahn.

3. Chœur interdépartemental des collèges

Le chœur interdépartemental est un dispositif exigeant et accessible qui permet aux enseignants et à leurs élèves de développer une pratique chorale de qualité, tout en offrant à des élèves provenant de collèges très différents l'opportunité de se rencontrer et de vivre une expérience artistique inédite.

Le projet déployé sur l'année scolaire 2020/2021 était une création originale du compositeur Marc-Olivier Dupin : « Ephémérides 1921 ». Il réunissait 200 élèves issus de 6 chorales (3 des Yvelines et 3 des Hauts-de-Seine).

Compte-tenu de la situation sanitaire et de l'interdiction de brassage entre élèves provenant de collèges différents, il a été décidé d'annuler le concert du 1^{er} juin 2021. Le report qui devait avoir lieu le vendredi 8 octobre 2021, sous réserve d'une situation sanitaire favorable, a dû aussi être annulé.

Visuel de la campagne de communication «Printemps de la Sculpture»

Le visuel est divisé en deux parties. La partie gauche, sur un fond vert clair avec des points jaunes et des lignes grises, présente le titre «PRINTEMPS DE LA SCULPTURE» en lettres multicolores (orange, bleu, rouge, violet). En dessous, on lit «HAUTS-DE-SEINE YVELINES» et «DE L'ART RUPESTRE À L'ART CONTEMPORAIN». Les mots «EN PLEIN AIR» et «NUMÉRIQUE» sont également présents. La partie droite, sur un fond blanc, indique les dates «26, 27, 28 MARS 2021» en bleu, suivies de «ANIMATIONS PARCOURS EN PLEIN AIR, JEUX EXPOSITION VIRTUELLE» en rouge. Le logo «YK» des Yvelines-Hauts-de-Seine est au centre, avec les sites web «printempsdelasculpture.hauts-de-seine.fr» et «yvelines-infos.fr» en bas.



Atelier Quartier d'été - Question de point de vue dans les jardins du Musée départemental Albert Kahn



III. Les convergences de politiques et de services engagées ont été consolidées

A. LES CONVERGENCES DANS LE DOMAINE DES SOLIDARITÉS SONT ARRIVÉES À MATURITÉ

1. Les convergences des politiques de la petite enfance

a. Le Service unifié des modes d'accueil de la petite enfance

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la consolidation du rapprochement des services compétents des deux Départements et par la concrétisation de la plupart des actions figurant au Schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale voté en septembre 2018 par les deux collectivités, notamment :

- L'actualisation des référentiels métier interdépartementaux d'agrément et de contrôle des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) et d'agrément et de suivi des assistants maternels à disposition des professionnels des équipes dédiées des deux Départements. Cela s'est fait en lien avec les nombreux textes déjà parus réformant de manière importante les modes d'accueil de la petite

enfance, à l'origine d'un fort accompagnement quotidien par les services départementaux de tous les opérateurs évoluant dans le champ de l'accueil de la petite enfance (Relais petite enfance, assistants maternels, gestionnaires d'EAJE, communes...).

- La montée en puissance des actions de formation continue, dite facultative, à disposition des assistants maternels yvelinois et altoséquanais dispensées par l'Institut de formation sociale des Yvelines (IFSY) à partir de thématiques dont les besoins ont été identifiés comme prioritaires : le langage de 0 à 3 ans, la Mort Inattendue du Nourrisson, le syndrome du bébé secoué, vie privée, vie professionnelle, la sexualité chez l'enfant de 0 à 6 ans, accueillir l'enfant porteur de handicap ou de maladie grave (en distanciel), la prévention de l'obésité (en distanciel), la refonte des évaluations orales des acquis de la formation par un renforcement des exigences sécuritaires et un allègement concomitant des thématiques autres, l'élaboration d'un nouveau cahier des charges pour la prestation de formation obligatoire et facultative (continue) des assistants maternels altoséquanais et yvelinois en raison de l'arrêt programmé de l'activité de l'IFSY. Les équipes dédiées des deux Départements sont particulièrement investies dans les actions de formation obligatoire et continue des

assistants maternels, à travers notamment une participation aux actions de formation elles-mêmes et la participation aux jurys d'évaluation.

- La poursuite du déploiement progressif des portails départementaux à destination respectivement des assistants maternels des Hauts-de-Seine et des assistants maternels des Yvelines permettant notamment aux assistants maternels des deux Départements de télédéclarer en ligne un certain nombre d'informations à destination des services départementaux et de renforcer l'attractivité de leur métier (géolocalisation, horaires d'accueil et disponibilités, projet d'accueil) et aux parents de trouver l'assistant maternel répondant le mieux à la fois à leurs besoins et leurs aspirations.
- Le recrutement d'un psychologue mutualisé sur les deux Départements, concourant activement à l'évaluation des candidats assistants maternels et familiaux et à l'accompagnement des assistants maternels agréés et des professionnels des équipes dédiées à l'accueil individuel.

L'année 2021, comme la précédente a elle aussi été profondément marquée par la crise sanitaire inédite que nous traversons encore, qui a nécessité une adaptation forte des services départementaux compétents et le développement de nouvelles méthodes et outils de

travail. Ces derniers ont permis d'accompagner au mieux l'ensemble des professionnels de la petite enfance lourdement impactés par les effets de cette crise sanitaire.

Ainsi, un accompagnement fort de tous les EAJE et de tous les assistants maternels a pu être maintenu avec la transmission régulière des consignes gouvernementales et de l'ARS d'Ile de France, le lien permanent maintenu avec les EAJE et la mise en place d'un accompagnement téléphonique de tous les gestionnaires d'EAJE, l'accompagnement individuel de tous les assistants maternels via une vaste campagne d'appels téléphoniques, ou encore l'élaboration de protocoles départementaux à la reprise d'activité des assistants maternels.

Les deux services (PAPE78 et SMAPE 92) sont également à l'origine d'une opération de médiation entre les familles confrontées à un besoin de garde ponctuel ou exceptionnel et les professionnels de la petite enfance via un recensement concomitant de l'offre de garde existante et des besoins exprimés, qui a aussi pu être partagé avec la CAF.

Ces actions et projets des deux Départements démontrent cette année encore tout l'intérêt qu'ils portent aux modes d'accueil de la petite enfance, plus particulièrement à la qualité et à la sécurité d'accueil des enfants à travers le maintien d'un véritable choix en faveur des familles entre accueil collectif et accueil individuel.



b. La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Depuis le 24 mars 2020, la plateforme téléphonique « ALLO PMI » de Mantes-la-Jolie, mise en place par le Département des Yvelines en juin 2017, **assure désormais l'accueil téléphonique de la totalité des centres PMI/CPEF des Hauts-de-Seine**. Le service est de mieux en mieux identifié par le public et les professionnels, tandis que les deux Départements s'assurent de la qualité constante du service.

Événements marquants sur l'année 2021 :

À l'été 2021, les deux exécutifs départementaux ont adopté le principe d'un renouvellement de leur coopération relative à la plateforme téléphonique « Allo PMI ». La convention a été signée le 15 septembre 2021.

2. Les convergences dans le domaine de la santé et de l'aide sociale à l'enfance

a. La plateforme d'établissements et services pour personnes en situation de handicap psychique ou atteintes d'autisme

Ce projet très attendu par les familles des Yvelines et des Hauts-de-Seine, qui aujourd'hui, n'ont d'autres solutions que de se tourner vers la Belgique (572 adultes des deux Départements dont 353 altoséquanais et 219 yvelinois étaient accueillis dans des établissements spécialisés en Belgique au 31 décembre 2019) a connu son plein aboutissement, en 2021.

Le 16 septembre 2021, les Présidents des deux Départements ont officialisé l'ouverture du Foyer d'Accueil Médicalisé Interdépartemental « Patrick Devedjian » à compter du 4 octobre 2021.

Complexe innovant, conçu sous la forme d'une plateforme multi-services, le FAM comporte 158 places : un foyer d'accueil médicalisé (FAM) comprenant 66 places pour des adultes atteints d'autisme et 50 places pour des adultes présentant des troubles psychiques ainsi qu'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) de 42 places implanté sur 4 antennes (2 dans chaque département) dont les ouvertures sont effectives depuis le 3 décembre 2018 et 2 pôles de compétences et de prestations

externalisées (PCPE), un dans chaque département, dont les ouvertures sont effectives depuis le 2 janvier 2019.

Situé aux Mureaux, le Foyer d'Accueil Médicalisé Interdépartemental est géré par la Fondation des Amis de l'Atelier. Le site de Bécheville est au cœur du pôle d'excellence qui se développe sur le sujet de l'autonomie avec des projets structurants d'innovation sociale et technologique qui impliquent des partenariats publics/privés.

Une convention relative aux modalités d'organisation, de gestion et de financement de la plateforme interdépartementale a été approuvée par délibération des conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine le 29 juin 2018.

Cette convention prévoit notamment :

- la répartition du coût global estimé à 30,7 millions d'euros à 64 % pour le Département des Yvelines

LES GRANDES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU PROJET

- **Décembre 2018** : ouverture des quatre antennes de SAMSAH.
- **Janvier 2019** : ouverture des 2 pôles PCPE.
- **Juillet 2019** : acquisition du terrain par le CD78.
- **Septembre 2019** : début des travaux de la plateforme.
- **Impacts Covid-19** :
 - arrêt des travaux suite à la Covid-19 : mars et avril 2020,
 - redémarrage des travaux : mai 2020.
- **Fin 2020** : raccordement du bâtiment aux réseaux.
- **Printemps 2021** : fin des travaux de construction du bâtiment.
- **Début mai 2021** : livraison du bâtiment et de la nouvelle voirie et giratoire.
- **Début octobre 2021** : ouverture de l'établissement.



© CD92/Olivier Ravoire

Inauguration du Foyer Médicalisé Interdépartemental
« Patrick Devedjian » le 16 septembre 2021

interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale adopté le 28 septembre 2018, à créer un centre de diagnostic et de prise en charge du psychotraumatisme à destination des enfants et des adolescents. Dans la suite des réflexions menées lors du **colloque organisé en commun, en octobre 2020, sur le thème « Adapter la protection de l'enfance aux réalités scientifiques et sociales de notre époque »**, le projet de création de l'IPEA a été poursuivi en 2021.

et à 36 % pour le Département des Hauts-de-Seine ;

- la réservation des places à parts égales à des bénéficiaires de chaque Département, soit 79 places pour chacun, décomposée comme suit :
 - 25 places de FAM pour adultes présentant un handicap psychique,
 - 33 places de FAM pour adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme,
 - 21 places de SAMSAH pour adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme,
- la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) quadripartite.

En décembre 2021, un CPOM régional couvrant la période 2022-2026 a été signé entre les deux Départements, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la Fondation des Amis de l'Atelier.

b. L'Institut du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent (IPEA)

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine se sont engagés, dans le cadre du schéma

La plupart des mineurs accompagnés ont vécu ou été témoins de négligences, de violences, voire d'abus, et sont donc particulièrement exposés à un risque de traumatisme psychique qui, s'il n'est pas traité, peut devenir un obstacle durable à l'épanouissement personnel et à l'insertion sociale et professionnelle.

Au travers de la création de cet institut interdépartemental du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent, les Départements se fixent l'objectif d'améliorer le diagnostic et la prise en charge du psychotraumatisme chez l'enfant et l'adolescent. L'institut apporte une attention toute particulière aux enfants suivis ou confiés à l'aide sociale à l'enfance, ceux-ci étant particulièrement exposés aux événements traumatogènes.

Il s'agit de créer un parcours de soin et de prise en charge, permettant de traiter de manière globale et pluridisciplinaire le psychotraumatisme des enfants et adolescents, d'impulser, développer et expérimenter des pratiques de soin innovantes et efficaces et de fédérer l'ensemble des parties prenantes sur le territoire.

Inauguration du Foyer Médicalisé Interdépartemental « Patrick Devedjian » le 16 septembre 2021



© CD92/Olivier Ravoire

L'institut proposera au-delà des prises en charge médicales une offre de formation et de sensibilisation à destination des professionnels du soin et de l'enfance (personnel hospitalier, éducateurs de l'aide sociale à l'enfance, etc.) et conduira un programme de recherche sur le psychotraumatisme.

Le groupement d'intérêt public (GIP) a été créé le 19 novembre 2020 avec le dépôt de la convention constitutive auprès de la préfecture des Yvelines, son siège est situé à Versailles. Le pédopsychiatre Mario Speranza assure la direction médicale de l'établissement. L'institut devrait commencer ses prises en charge courant 2022.

c. La cellule interdépartementale d'inspection des ESSMS Enfance

La cellule interdépartementale d'inspection des ESSMS est opérationnelle depuis le 1^{er} décembre 2021, après 18 mois de travaux préparatoires des services des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine. **Ses contrôles concernent le champ de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).**

L'objectif de la mise en œuvre de cette cellule est la progression continue de la qualité de la prise en charge des mineurs et majeurs accompagnés par les Services de Protection de l'Enfance des deux Départements. Organisme de contrôle, la cellule est chargée d'apprécier la qualité de l'hébergement de l'accueil et de la sécurité des enfants et jeunes placés, mais également de la prise en charge et de l'accompagnement proposé, ainsi que des moyens affectés à ces missions.

En 2021, 37 inspections ont eu lieu dans les établissements territorialisés des deux Départements (15 pour les Hauts-de-Seine, 22 pour les Yvelines).

L'activité de la cellule interdépartementale d'inspection devrait s'accroître, avec 31 inspections prévues pour les établissements des Hauts-de-Seine et 27 pour les Yvelines, en 2022.

d. Perspectives communes pour les ESSMS

Le Département des Yvelines a autorisé en date du 1^{er}

septembre 2020 une extension de 50 places du Village d'enfants de Plaisir, renommé « Village d'enfants des Yvelines ». La capacité d'accueil totale sera ainsi de 115 places (55 places à Plaisir, 10 places à Guerville et 50 places pour le dispositif Seine Aval). Cette extension a été autorisée suite à la présentation par SOS Village d'enfants aux Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine d'un projet innovant pour l'accompagnement des enfants dans la durée et la stabilité.

Une convention doit être signée afin de déterminer les modalités d'utilisation des 30 places d'accueil réservées au Département des Hauts-de-Seine.

Dispositif de Guerville : 10 places

Le Département des Hauts-de-Seine aura 4 places réservées. Les jeunes accueillis en famille d'accueil, et en risque de rupture, seront accueillis en priorité dans cette structure. La durée maximale de placement sera limitée à 4 mois. À l'issue de ce placement, il est prévu un retour en famille d'accueil ou une réorientation vers un autre dispositif.

Le dispositif de Guerville (10 places d'accueil pour des jeunes en risque de rupture) sera ouvert courant 2022.

Dispositif d'un village d'enfants avec un Service d'Accueil Familial Immédiat (SAFI) : 50 places

L'ouverture du dispositif est prévue fin 2022 à Noisy-Le-Roi, 12 maisons seront construites avec une capacité d'accueil de 45 places pour des fratries de 3 à 18 ans et 5 places en (SAFI), dont 25 places seront réservées au Département des Hauts-de-Seine.

3. Les convergences dans le domaine de l'autonomie

a. L'Agence AutonomY



Les seniors altoséquanais et yvelinois bénéficient d'une espérance de vie élevée et aspirent très majoritairement à continuer à vivre chez eux, parmi



leurs proches et dans leur environnement habituel. Par ailleurs, leurs effectifs sont en croissance continue dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine. Pour répondre à ces deux défis, les deux Départements ont créé un Groupement d'intérêt public, l'Agence AutonomY, qui a démarré ses activités en octobre 2021. Il s'agit d'une démarche inédite. L'Agence AutonomY intervient à la fois dans le champ du vieillissement et du handicap. En lien avec les services des solidarités des Départements. Ses activités se structurent autour de 5 axes :

- 1. Mieux informer, conseiller et orienter** les seniors et les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants grâce à la mise en ligne d'un annuaire en cours de construction de tous les dispositifs d'aide et les services publics et privés existants pouvant répondre à leurs besoins et attentes, et ensuite d'un numéro vert (en projet) et de la labellisation des points d'accueil physique (CCAS, CLIC, France services...).
- 2. Structurer et professionnaliser les services d'aide à domicile** afin d'améliorer la qualité de service et leur performance économique à travers plusieurs actions en direction des opérateurs de services :
 - **Formation des dirigeants**, appui à la gestion des ressources humaines et au management, démarche qualité SYNEOS, audit et conseil, sourcing et aide au recrutement.
- **Préparation de la mise en place du « forfait qualité »** (à compter de septembre 2022) prévu par la LFSS 2022 (art. 44) qui définit 6 conditions pour en bénéficier : être en capacité d'accompagner des usagers fortement dépendants, couvrir les territoires éloignés de l'offre existante, intervenir sur une large amplitude horaire, prévenir l'isolement des usagers, soutenir les proches aidants, améliorer les conditions de travail.
- **Conclusion de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les services** : accompagnement des opérateurs des services d'aide et de soins à domicile à proposer des bouquets de services polyvalents, personnalisés et coordonnés grâce à la mise en place d'un service de care manager centré sur l'utilisateur, interlocuteur unique pour l'accompagner sur tout son parcours. Ce service sera appuyé sur un dossier usager numérique de partage de l'information entre les usagers, les aidants et les professionnels.
- 3. Favoriser l'attractivité des métiers de l'autonomie, un enjeu majeur dans le secteur sanitaire, médicosocial et social** grâce à l'action phare Cap Métiers, une plateforme associant les deux Départements et labellisée par le ministère des Solidarités et de la santé et la CNSA :
 - **Identifier les publics cibles pouvant être intéressés par les métiers du grand âge et**

du handicap : jeunes, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, salariés en reconversion, des anciens aidants familiaux qui souhaitent se professionnaliser dans le secteur.

- **Informers, sensibiliser à la diversité des métiers de l'autonomie**, des opportunités de formation, d'emplois et de carrières en lien avec tous les acteurs qui interviennent auprès de ces publics : éducation nationale, écoles, Pôle Emploi, missions locales, entreprises en situation de sureffectifs ou qui ont besoin de reconvertir les personnels impactés par les changements technologiques et organisationnels de leurs activités (ex caissières, manutentionnaires...) ou des secteurs impactés par la crise sanitaire (hôtellerie, restauration...).
- **Sécuriser les parcours des individus qui souhaitent intégrer le secteur de l'autonomie** : accompagnement dans la définition d'un projet personnalisé, mise à disposition de cursus de formations adaptées, tutorat par les opérateurs de services impliqués dans la démarche, accompagnement jusqu'à l'accès à un emploi, en passant par la prise en charge du permis de conduire et de la mise à disposition d'un véhicule pour les professionnels non véhiculés et qui doivent intervenir sur des territoires non desservis par les transports en commun.

4. Déployer une offre de prévention structurante sur tout le parcours de vie :

- Accompagner les Conférences des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) dans la mise en œuvre d'un programme d'action coordonné centré sur des actions à fort impact.
- Lutter contre l'isolement des seniors à domicile, tout en créant des emplois rémunérés et solidaires pour les jeunes, par le dispositif « Etudiants Seniors ».
- Equiper les structures médico-sociales d'équipements numériques (écrans interactifs, casques de réalité virtuelle) assortis de modules d'animation.
- Mobiliser les outils numériques pour encourager les solidarités de proximité.

5. Favoriser un habitat adapté et inclusif :

Les enjeux du vieillissement se posent principalement au domicile : cela passe par le financement et la mise à disposition des services de soins et d'aide à domicile mais également par l'adaptation du logement et l'accès aux aides techniques. Il s'agit d'un levier important en faveur de l'amélioration de la qualité du soutien à domicile et de prévention des risques (accidents domestiques, en particulier les chutes). Par ailleurs, les seniors sont fortement exposés à la précarité énergétique (plus de 10% de leurs revenus dédiés à des dépenses énergétiques : logements anciens mal isolés, trop grands et mode de vie centré sur le domicile) ; de surcroît, le renchérissement des prix du gaz et de l'électricité dans le contexte actuel est un facteur aggravant.

Dans ce contexte, les deux Départements ont prévu un plan ambitieux de financement des travaux de rénovation thermique à destination de tous les ménages et d'adaptation des logements à destination des seniors et des personnes en situation de handicap. Pour accompagner la montée en charge de ce dispositif, un Programme d'intérêt

+ PERSPECTIVES

Les deux Départements souhaitent déléguer à l'agence interdépartementale de l'Autonomie le secrétariat et l'animation de la conférence des financeurs ainsi que la gestion des fonds de certains axes de la conférence des financeurs, axes 1 et 6 (habitat et aides techniques).



© Adobe Stock



La 5^e édition du salon E-TONOMY s'est tenue au Campus des Mureaux les 4 et 5 octobre 2021

général (PIG) a été construit en partenariat avec la DRIHL et la CNAV - direction de l'action sociale - Ile-de-France (DASIF). D'autres acteurs du territoire seront également sollicités : communes et EPCI, caisses de retraite complémentaire, caisse primaire d'assurance maladie...

Afin d'articuler les orientations stratégiques et les actions en faveur de la prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement global et personnalisé des usagers dans leur choix de vivre à domicile, ce PIG sera piloté conjointement par les directions Habitat - Ville, et de l'Autonomie. Son animation sera confiée à l'Agence AutonomY qui devra mettre en place les moyens pour :

- Mieux informer et conseiller les usagers désireux d'adapter leur logement aux besoins de l'avancée en âge ou de la perte d'autonomie grâce aux outils de communication en cours de construction (annuaire en ligne, autodiagnostic en ligne) ou prévus comme le n° vert et création d'un showroom (appartement témoin, conférences thématiques, exposition de solutions diverses).
- Les accompagner sur tout le parcours : de l'expression du besoin, la phase diagnostic de l'habitat et de l'habitant, à la réalisation des travaux en passant par la réalisation et l'étude de devis, l'aide à la prise de décision, le montage de dossiers et la recherche de financements existants auxquels l'usager peut être éligible afin de réduire son reste à charge.
- Articuler l'adaptation du logement et l'accès aux aides techniques avec les autres volets du maintien à domicile : prévention, lien social, services de soins et d'aide dans la vie quotidienne, aides aux proches aidants...

Ce PIG en construction concerne les propriétaires occupants très majoritaires parmi les seniors. Toutefois, un projet d'accompagnement des enjeux du vieillissement va être lancé dans le parc social afin d'améliorer l'offre de services, que ce soit en matière d'adaptation des logements et de la précarité énergétique, du lien social et d'accès aux services de soins et d'aide à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap locataires sociaux nombreux dans les Départements.

b. Le salon E-Tonomy - 4 et 5 octobre 2021, 5^e édition

Créé en 2017 le salon E-TONOMY est devenu le rendez-vous international dédié à l'innovation technologique et sociale au service de l'autonomie des personnes âgées ou qui vivent avec un handicap. Il mobilise les personnalités publiques autour des enjeux sociétaux de l'autonomie, du grand âge et du handicap : une occasion unique d'échanges, de rencontres et de partage d'expériences entre acteurs et futurs acteurs de la filière. Les start-up, partenaires et professionnels qui agissent au quotidien avec les équipes d'E-Tonomy étaient également présents.

Chaque année les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, les « ensembliers des politiques territoriales du vieillissement », s'associent à INVIE, plateforme de professionnalisation des parcours professionnels, pour débattre de la place du numérique pour organiser la vie à domicile des personnes âgées.

La dernière édition a illustré la diversité des innovations au service de l'autonomie mais a aussi révélé le besoin des différents acteurs de travailler ensemble pour déployer en bonne intelligence les solutions utiles aux populations concernées.

Lors de cette 5^e édition :

- le salon E-Tonomy a fait le pari du virage professionnel. Une stratégie payante selon les participants, qui ont pu se concentrer sur les relations professionnelles ;
- les équipes ont mis en place une plateforme digitale pour réaliser toutes les formalités d'inscription (exposants et visiteurs), compiler toutes les informations et documents nécessaires sur le salon, mais également un espace de streaming pour voir et revoir les conférences ;
- une plateforme de RDV business a été ouverte. Ce programme permet de planifier en amont des rendez-vous ciblés et qualifiés entre exposants et donneurs d'ordre présents au salon et en ligne. L'équipe dédiée a accompagné chaque inscrit au maximum dans sa participation.



7 800 candidats ont bénéficié
d'un parcours d'accompagnement à l'emploi

Bilan :

115 demandes de RDV acceptées et 230 mises en relation.

Organisé pour la seconde fois en mode hybride, le salon a réuni en 2021 :

- **40 exposants en présentiel / 40 exposants en virtuel,**
- **près de 1 000 visiteurs,**
- **plus de 250 participants en ligne.**

4. La convergence des politiques d'insertion

a. ActivitY', agence interdépartementale d'insertion, poursuit la mise en œuvre des stratégies en faveur de l'accès à l'emploi et contre l'exclusion des publics défavorisés

L'agence d'insertion ActivitY' Hauts-de-Seine&Yvelines déploie sur l'ensemble du territoire des deux Départements une politique novatrice et partenariale d'accès à l'emploi et de lutte contre la précarité professionnelle des bénéficiaires du RSA, des jeunes et des chômeurs de longue durée.

En 2020, le vote d'un Programme départemental d'insertion commun a conduit à l'interdépartementalisation de cet opérateur initialement créé dans les Yvelines. Cette étape supplémentaire du rapprochement vise à améliorer la qualité des services offerts aux habitants de l'ouest francilien les plus vulnérables et aux employeurs en recherche de main d'œuvre.

ActivitY' Hauts-de-Seine&Yvelines est un groupement d'intérêt public (GIP) composé de 8 membres : le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine, la Préfecture des Yvelines, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines et la Fédération Régionale des Travaux Publics.

En 2021, des solutions pour remettre en emploi les bénéficiaires du RSA, les jeunes et les chômeurs de longue durée ont été développées à l'échelle interdépartementale.

La spécificité de l'approche interdépartementale est d'articuler les actions d'insertion aux besoins de main d'œuvre identifiés dans l'ouest francilien. Il s'agit,

entre autres, de l'augmentation d'activité dans les filières des services à la personne et aux entreprises, du commerce et de la vente ainsi que du transport et de la logistique.

Cette dynamique d'embauche est également poussée par la commande publique pour les grands projets d'aménagement du territoire (7% à 10% des heures de travail sont réservées à des personnes en insertion dans les marchés).

Chiffres clés 2021

- 200 candidats formés à des métiers d'avenir,
- 7 800 candidats ont bénéficié d'un parcours d'accompagnement à l'emploi,
- 1 350 candidats ont bénéficié d'une action de levée des freins ou de formation,
- 3 020 candidats ont bénéficié d'un contrat de transition vers l'emploi,
- 460 embauchés en Parcours emploi compétences dans les Yvelines,
- 1 260 embauchés via les clauses sociales,
- 1 600 embauchés dans une Structure d'insertion par l'activité économique,
- 350 candidats recrutés durablement en entreprise (CDD, CDI, CIE) avec l'appui d'ActivitY',
- 670 entreprises recourent à l'offre de service ActivitY' pour recruter, réaliser leurs obligations sociales et développer leur RSE.

Développer les contrats de transition, tremplins vers l'emploi

Dans les deux Départements, ActivitY' apporte son ingénierie de projet pour soutenir le déploiement des contrats permettant aux salariés de bénéficier d'une remise en activité progressive associée à un accompagnement et à de la formation qualifiante avec :

- Les contrats en Parcours emploi compétences (PEC) développés au sein des services du Département, des établissements publics et des associations (**478 salariés** en 2021).
- Les contrats générés par les obligations liées aux clauses d'insertion dans les marchés des deux Départements (**1 260 personnes** en 2021).
- Les contrats dans les Structures d'insertion par l'activité économique soutenues par ActivitY' dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine (**1 600 personnes** en 2021).

Former et qualifier les candidats en parcours vers l'emploi

Les deux Départements ont choisi de faire de la formation des personnes en insertion une priorité. L'intervention de leur opérateur ActivitY permet à tout candidat en parcours d'accompagnement ou en contrat de transition, de bénéficier d'une action de montée en compétence aboutissant à une certification ou à une qualification. Cette démarche articule la politique d'insertion aux besoins de main d'œuvre identifiés dans l'ouest francilien.

Parmi les principales filières de formation des candidats :

- Service à la personne et aide à domicile en partenariat avec le Groupement d'intérêt public Autonomy, CAP92 et le GRETA.
- BTP/construction avec la Fédération régionale des travaux publics et les entreprises telles que TSO caténaires, Léon Grosse...
- Nettoyage, propreté et restauration collective en partenariat avec le Fonds local pour l'emploi et la solidarité (FLES) et la société d'économie mixte C'MIDY, le Département des Yvelines et Inserxo qui assurent la restauration dans les collèges.
- Commerce, vente, tertiaire en partenariat avec les plateformes de découverte des métiers du GRETA.
- Espaces verts en partenariat avec les Brigades vertes départementales et le CFA des métiers agricoles de Saint-Germain-en-Laye.

Les entreprises, premiers partenaires de l'insertion

Le partenariat avec les entreprises figure parmi les premiers leviers contribuant à rapprocher l'offre et la demande d'emploi. En 2021, l'agence d'insertion a renforcé son offre de services pour faciliter les démarches de recrutement des acteurs économiques du territoire :

- L'équipe entreprises d'ActivitY' a offert une prestation d'appui à la recherche de candidats et d'accompagnement à l'embauche pour les entreprises : 220 candidats ont ainsi trouvé un emploi.
- Le jobboard Job 78&92 a compté plus de 7 000 inscrits, dont 3 800 CV de candidats et plus de 450 recruteurs.



© CD92/Stéphanie Cutierrez-Ortega

L'Ecole Française des Femmes propose un enseignement général aux femmes désireuses d'améliorer leur cursus personnel, de les accompagner vers un retour à l'emploi ou une requalification professionnelle (Ecole des Femmes, Antony)

Le Programme départemental d'insertion 78 & 92 (PDI) et l'offre de services Activity'

Les deux Départements mettent en œuvre, via Activity' un Programme départemental d'insertion 2021-2023 commun. Cette feuille de route se traduit par le déploiement d'une offre de services compétitive à destination des acteurs qui accompagnent les publics et à destination des donneurs d'ordre ainsi que des entreprises :

- Offre de service pour les professionnels qui accompagnent les publics : Parcours d'accompagnement intensif à l'emploi de 12 mois pour rendre employables et autonomes les publics au premier rang desquels figure l'accompagnement global Pôle emploi/Département.
- Modules de levée des freins à l'emploi - mobilité, mode de garde, remise à niveau et formation qualifiante -, placement en emploi de transition ou en emploi pérenne de droit commun (CDD ou CDI).
- Offre de services Activity' pour les acteurs publics et les entreprises : expertise et conseil pour clausurer les marchés et développer une stratégie de responsabilité sociale dans les achats et les recrutements (RSO) ; accompagnement à la réalisation des clauses sociales pour les entreprises titulaires des marchés ; appui au

recrutement pour les entreprises qui rencontrent des difficultés pour trouver de la main d'œuvre.

Deux Services publics de l'insertion et de l'emploi dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines

En 2021, les deux Départements ont présenté chacun une candidature en réponse à l'appel à manifestation du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion pour expérimenter un Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Portées par l'agence Activity' les deux candidatures pour le SPIE Hauts-de-Seine et le SPIE Yvelines ont été retenues. Les deux SPIE ont vocation à coordonner les interventions en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RSA et des jeunes en garantissant :

- Une entrée dans un parcours et un interlocuteur unique à tous les candidats en mesure de reprendre un emploi.
- Un continuum parcours jusqu'à la reprise d'emploi.
- Un accès facilité et simplifié à l'offre d'insertion.
- Une évaluation des moyens et des résultats.

La mise en œuvre des deux SPIE repose sur deux consortiums d'acteurs dans les deux territoires qui fédèrent entre autres Pôle emploi, les services déconcentrés de l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, le GIP AutonomY, plusieurs acteurs de la formation, de l'insertion et les représentants des entreprises.

b. L'École Française des Femmes : un dispositif désormais implanté dans les deux Départements

Créée en 2008 par l'Institut des Hauts-de-Seine, l'École Française des Femmes a pour objectif de promouvoir et faciliter l'intégration des femmes dans la société française en proposant un programme éducatif d'enseignement général, principalement axé sur le perfectionnement du français, l'insertion professionnelle, la culture française, la citoyenneté et les nouvelles technologies.

Aujourd'hui, l'Institut des Hauts-de-Seine compte 7 Écoles Françaises des Femmes dont six écoles financées par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine à Chatenay-Malabry (2008), Gennevilliers (2012), Fontenay-aux-Roses (2015), Antony (2017), Clichy-la-Garenne (2017), Nanterre (2019) et une école financée par le Conseil département des Yvelines à Mantes-la-Jolie (2018).

Chaque école dispense en moyenne 28 heures de cours et ateliers hebdomadaires (animés par des professeurs diplômés).

487 apprenantes se sont inscrites durant l'année scolaire 2020-2021.

c. Le « Bus Santé Femmes »

Lancé, en 2020, par l'Institut des Hauts-de-Seine avec le soutien des Hauts-de-Seine et des Yvelines et, en partenariat avec la RATP et la Région Ile-de-France, le « Bus Santé Femmes », dispositif itinérant né du constat que certaines femmes qui pour des raisons diverses (vulnérabilité, situation familiale) ne peuvent se rendre ou sont confrontées à l'absence de lieux de consultations ou de dépistage de proximité, vient enrichir la palette d'actions sociales interdépartementales.

Il va à la rencontre des femmes les plus vulnérables pour leur offrir une prise en charge globale tant dans le domaine de la santé que du soutien psychologique et de l'accès aux droits.

Les tournées réalisées en 2021

Après une année 2020 marquée par les périodes de confinement de la crise sanitaire, la programmation des interventions a pu reprendre en 2021 à un rythme soutenu.

Ainsi, 120 interventions ont été réalisées : 61 dans les Hauts-de-Seine et 59 dans les Yvelines. Seules 21 interventions ont été reportées sur 2022.

Le Bus Santé Femmes s'est rendu dans 61 communes : 32 dans les Hauts-de-Seine et 29 dans les Yvelines.

© CD92/Stéphanie Cutlerrez-Ortega



Le bus santé femmes propose entretiens de prévention, dépistage, écoute et conseils de vie. Châtillon, 29 janvier 2021.

Durant cette période, le Bus a touché près de 2 448 personnes :

- 1 285 personnes dans les Hauts-de-Seine (1 004 femmes et 281 visiteurs), 1 163 personnes dans les Yvelines (901 femmes et 262 visiteurs).

5. Les autres convergences dans le domaine des solidarités

a. L'Institut de Formation Sociale des Yvelines (IFS), établissement de formation interdépartemental

L'Institut de Formation Sociale des Yvelines met en place des sessions de formations à destination des

assistants maternels et familiaux. L'IFS forme également les accueillants familiaux des deux départements.

La formation des assistants maternels

En 2021, 679 assistants maternels des Yvelines et 338 des Hauts-de-Seine ont été formés.

Pour les Yvelines :

- CYCLE 1 de 89 h avec évaluation : **228 assistants maternels** ont été formés.
- COMPLÉMENT DE FORMATION : **244 assistants maternels** ont réalisé le complément de formation de 22 h, après accueil d'un 1^{er} enfant.
- CYCLE 2 après un complément de formation : **166**

© AdobeStock



Les assistants familiaux accueillent et hébergent les mineurs placés dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance.

assistants maternels ont été formés.

- CYCLE 2 après cycle 1 de 89h : **41 assistants maternels** ont été formés.

Pour les Hauts-de-Seine :

- CYCLE 1 de 89 h avec évaluation : **103 assistants maternels** ont été formés.
- COMPLÉMENT DE FORMATION de 22 h : **109 assistants maternels** ont réalisé le complément de formation de 22h.
- CYCLE 2 : **126 assistants maternels** ont été formés.

Concernant les évaluations, une amélioration des résultats est constatée, avec une diminution des

échecs à l'issue des évaluations confirmant que le niveau des candidats a augmenté.

Concernant les formations complémentaires sous format « conférence » : 506 assistants maternels y ont participé. Divers thèmes ont été abordés (prévention des accidents, aménagement des espaces professionnels, danger des écrans, diversification menée par l'enfant, projet d'accueil, le contrat, les situations conflictuelles, la socialisation par le jeu, le bébé secoué, accueillir un enfant dans sa différence, la protection de l'enfance).

La formation des assistants familiaux

Les deux Départements ont confié à l'IFSY la formation obligatoire des assistants familiaux agréés sur les deux territoires.

En 2021, 21 assistants familiaux des deux Départements formés par l'IFSY ont obtenu leur Diplôme d'État, dont 9 pour le Département des Hauts-de-Seine, 11 pour le Département des Yvelines, et 1 issu d'une association.

La formation des accueillants familiaux

En 2021, ce sont 5 accueillants familiaux des Yvelines et 2 des Hauts-de-Seine qui ont pu bénéficier d'une formation initiale, préalable à l'accueil, durant laquelle diverses thématiques ont été abordées : le cadre juridique de l'accueil familial, le processus du vieillissement, la relation d'accompagnement, l'hygiène alimentaire, la place de la personne accueillie dans la vie familiale, l'aide à l'autonomie, la gestion des conflits...

b. Un toit pour les mineurs isolés

Afin d'améliorer la mise à l'abri et le suivi des mineurs isolés non accompagnés et des jeunes majeurs dont il a la charge, le Département des Hauts-de-Seine a contractualisé un partenariat avec le Lien Yvelinois, association spécialisée dans l'insertion par le logement, à laquelle le Département des Yvelines confie déjà deux cents jeunes par an, pour permettre l'accueil de cent cinquante jeunes altoséquanais.

Le Lien Yvelinois propose à ces jeunes de 15 à 21 ans un hébergement alternatif à l'hôtel, dans le parc HLM, ainsi qu'une prise en charge sur le plan éducatif,



sanitaire, scolaire et social qui doit les mener à l'autonomie. Ce partenariat s'inscrit dans le schéma interdépartemental d'organisation des services médico-sociaux et complète les actions déjà mises en œuvre pour mettre à l'abri et évaluer la minorité et l'isolement de ces jeunes dont le nombre est en augmentation constante.

B. LES DIRECTIONS ET SERVICES INTERDÉPARTEMENTAUX ONT POURSUIVI LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS MISSIONS

L'année 2021 a été marquée par la continuité des missions déjà engagées les années précédentes.

Les directions de la Commande Publique mais aussi les directions de l'Éducation et des Bâtiments, ont en effet poursuivi leur travail de mise en commun des compétences, des moyens humains et financiers des deux Départements, afin d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager, ainsi que l'efficacité des actions mises en place. Pour atteindre ces objectifs, les équipes des directions concernées ont été sollicitées et associées au projet.

1. Le projet de convergence de la commande publique

Depuis la création de l'Établissement public interdépartemental en 2016, les fonctions achats ont constitué un premier vecteur de convergence des politiques publiques et des pratiques professionnelles des deux Départements. En particulier, la mutualisation des achats par le recours à des groupements de commandes a marqué une première étape dans la massification et l'optimisation des besoins des deux entités, tout en veillant à préserver leur proximité avec le tissu économique et la qualité des prestations reçues.

Désireuses de franchir une nouvelle étape dans leur rapprochement, **les deux collectivités ont adopté un projet de création d'une direction de la commande publique unifiée**. Ce projet vise à mettre en œuvre une politique « achats » unifiée dans ses principes et déclinée selon les besoins opérationnels spécifiques des services en poursuivant le triple objectif d'offrir une

plus grande visibilité des achats pour les acteurs économiques, d'atteindre une plus grande efficacité administrative et de dégager des gains budgétaires.

Cette démarche replace l'achat public aussi bien comme un levier de pilotage et de modernisation des structures que comme un outil de maîtrise de la dépense.

Les premiers rapprochements se sont opérés en 2019 avec **la mise en place d'un management unifié, rassemblant un directeur mutualisé et deux directeurs adjoints positionnés chacun sur l'un des deux sites de Nanterre et de Versailles**. Sans modifier l'organisation ni la dotation des services, cette mise en commun a permis de procéder à l'harmonisation des processus de travail et au rapprochement des pratiques professionnelles, d'élargir le champ des groupements de commandes et d'engager une réflexion sur la convergence des métiers.

La méthodologie a consisté à retravailler les processus et pratiques, en commun, afin de les faire converger et les améliorer dans le cadre de groupes de travail associant des agents de la commande publique et des directions opérationnelles. Les nouveaux processus, qui ont fait l'objet d'une large consultation avec plus de 60 réunions d'information et entretiens bilatéraux, ont été validés par les deux DGS en octobre 2020.

Ces processus ont ensuite été paramétrés dans le **progiciel dédié à la passation des marchés communs aux deux Départements**. Ce progiciel, qui constitue le noyau central du **nouveau système d'information achat interdépartemental**, permet de diminuer le temps dédié aux tâches administratives répétitives des acheteurs afin de se consacrer à des tâches à plus haute valeur ajoutée (sourcing, accompagnement des directions métiers et fonctionnelles, négociation...), assurer un meilleur suivi des procédures grâce à un reporting fiable et faciliter les échanges avec les prescripteurs des marchés dans un outil commun. Le choix s'est porté sur un progiciel dont la précédente version est déjà utilisée depuis plusieurs années dans les Yvelines. Les ateliers de conception et paramétrage de la nouvelle version ont permis d'élaborer l'ensemble des modèles d'éditions sur la base des livrables issus du projet de convergence. La phase pilote de déploiement a démarré en septembre 2021.

Suite à cette phase pilote, le déploiement général de l'outil a démarré en novembre 2021 et s'est achevé en février 2022. Parallèlement, le projet s'accompagne également du déploiement d'un parapheur électronique pour la signature des courriers et pièces des marchés qui a démarré lors du 4^e trimestre 2021 et s'achèvera à la fin du 1^{er} semestre 2022.

Une programmation des groupements de commandes a également été élaborée avec l'ensemble des directions des deux collectivités.

Le 15 février 2019, les deux Départements ont organisé leur première réunion commune d'information sur les futurs marchés de travaux, à la Seine musicale à Boulogne-Billancourt. Deux autres ont depuis permis de présenter les marchés programmés par les deux collectivités dans différents segments achats (infrastructures, bâtiment, informatique...) et de répondre aux questions des entreprises. **Les dernières réunions se sont tenues les 26 janvier 2021 et 15 février 2022 en visioconférence retransmise depuis l'Hôtel du Département des Hauts-de-Seine à l'ARENA de Nanterre** avec l'aide des équipes de la communication, du système d'information et de la logistique du Département des Hauts-de-Seine. 500 entreprises ont assisté à chacune d'entre elles.

Le Réseau des Acheteurs Publics (RAP) des Hauts-de-Seine a été étendu aux acheteurs du Département des Yvelines. Ces réunions permettent aux acheteurs publics d'échanger sur leurs problématiques communes et pratiques professionnelles. En 2020, une rencontre organisée au parc départemental de l'Île de Monsieur à Sèvres a réuni environ 80 personnes. Compte tenu des contraintes sanitaires, l'année 2021 n'a pas permis d'organiser une nouvelle réunion. La DCPU travaille actuellement sur la mise en place d'une édition 2022 élargie aux agents des autres collectivités des Yvelines.

Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement Responsables (SPASER) des Yvelines et des Hauts-de-Seine

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine souhaitent promouvoir un achat public durable et responsable qui concourt à la protection ou la mise

en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique de l'ensemble des acteurs concernés. Ils ont adopté à cet effet leur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) le 17 décembre 2021.

À travers ce SPASER, les Départements poursuivent quatre objectifs :

- Décliner une stratégie d'achat responsable prenant en compte les enjeux de développement durable pour une meilleure performance globale.
- Valoriser les réalisations déjà nombreuses et importantes dans ces domaines.
- Mobiliser la commande publique comme levier du progrès social, de la transition écologique et de l'économie circulaire.
- Organiser une relation équilibrée et partenariale avec les opérateurs économiques afin que chacun puisse bénéficier de la meilleure connaissance des attentes et besoins des uns et des autres.

Ce schéma permet de décliner et rendre publique la politique d'achat interdépartementale construite autour des 4 axes suivants :

1. La proximité autour de la dynamisation du tissu économique, la simplification des formalités administratives, l'accès à l'information et la réduction des délais de paiement.
2. La solidarité, à travers le développement du caractère solidaire et responsable de l'achat, l'augmentation et la diversification des clauses d'insertion dans les marchés, des critères de promotion de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des fournisseurs et la mise en place de marchés réservés auprès des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés ou qui relèvent de l'économie sociale et solidaire.
3. Une commande publique durable et décarbonée qui prenne en compte l'impact environnemental dans la définition des besoins, l'approche en coût complet, l'insertion de clauses environnementales dans les marchés et la recherche d'actions visant à favoriser l'économie circulaire.



© CD92/Olivier Ravoire

Remise du label « Relation Fournisseurs et Achats Responsables » 2021 au Département des Hauts-de-Seine

4. Une commande publique efficiente qui renforce la professionnalisation de la fonction achat et développe les pratiques innovantes et performantes.

Chaque axe est organisé autour d'objectifs qui sont eux-mêmes déclinés en 27 actions et indicateurs de suivi qui se rattachent aux objectifs de développement durable définis par l'ONU dans l'agenda 2030.

Les actions les plus significatives de ce schéma sont les suivantes :

- La mise en place d'une cellule de contact sous la forme d'une assistance téléphonique pour aider les entreprises et en particulier les TPE/PME locales à répondre aux marchés passés par le Département.
- La poursuite du développement de la clause d'insertion afin d'atteindre dès 2022 le seuil de 30% déterminé pour l'année 2025 par le nouveau plan national d'action de promotion des achats publics durables (PNAD).
- L'élaboration d'une stratégie de développement des marchés réservés.
- La hausse des clauses ou critères environnementaux dans les marchés afin d'atteindre 75% en 2022 et la totalité des marchés dès 2023 soit avec deux ans d'avance sur l'objectif du PNAD.
- La définition d'une stratégie par segment d'achat visant à réduire les impacts négatifs des marchés en termes d'émission des GES.
- L'insertion dans les marchés d'une clause obligeant les candidats à supprimer les produits et emballages en plastique à usage unique.
- L'augmentation du nombre de marchés intégrant des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées.
- L'augmentation du nombre de marchés comportant le recours à des écolabels.
- L'identification de marchés permettant d'appliquer un calcul en coût global ou cycle de vie et la formation des acheteurs à cette méthodologie.

Les SPASER s'appliqueront jusqu'au 31 janvier 2025 afin d'être synchronisés sur la durée du nouveau Plan National des Achats Durables (PNAD).

Attribution du label « Relation Fournisseurs et Achats Responsables » au Département des Hauts-de-Seine.

Le 17 décembre 2021, le Comité d'attribution du label « Relation Fournisseurs et Achats Responsables » a décidé de l'attribuer à l'unanimité et sans réserve au Département des Hauts-de-Seine.

Ce label, décerné par le Médiateur des Entreprises du MINEFI et le Conseil National des Achats, vise à distinguer les entreprises et entités publiques ayant démontré des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Son référentiel est élaboré à partir de la norme ISO 20400 « Achats Responsables ». Premier et seul label reconnu par l'État en matière d'achats responsables, il est remis pour une durée de trois ans.

Cette attribution confirme l'engagement de longue date pris par le Département des Hauts-de-Seine sur le plan de la qualité de ses relations avec les fournisseurs. Ce nouveau label est en effet le prolongement du label « Relations fournisseurs responsables » que le Département fut la première collectivité locale à obtenir en 2017.

Avec l'obtention de ce label, le Département souhaite amplifier sa démarche d'ouverture sur le monde économique et sa volonté de donner la pleine mesure de ses engagements auprès des acteurs économiques, notamment les PME et TPE. Il s'agit d'un signal fort de modernité de l'action publique qui tend à organiser une relation équilibrée et partenariale avec ses fournisseurs afin que chacun puisse bénéficier de la meilleure connaissance des attentes et besoins des uns et des autres.

Cette obtention constitue également la reconnaissance de la démarche de professionnalisation interne et une garantie de la maturité de la fonction achat sur la base d'un référentiel exigeant, crédible et opposable tant en interne qu'à l'égard de nos fournisseurs suite à un audit indépendant réalisé par l'AFNOR.

Le Département des Yvelines présentera également au cours du 1^{er} semestre 2022 une candidature pour

l'obtention de ce label sur la base d'un dossier très proche de celui des Hauts-de-Seine en termes d'engagements.

L'ensemble des différents chantiers menés dans le cadre du projet de convergence ont été récompensés lors de l'édition 2021 des « Trophées de la commande publique » organisée par le site internet « *Achatpublic.com* » en partenariat avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont en effet été désignés lauréats de ce concours qui récompense les personnes publiques engagées dans une démarche d'amélioration de l'efficacité de leurs politiques achats.

Le jury du trophée a notamment relevé la large consultation réalisée et la tenue d'ateliers de conception et de paramétrage des processus dans le système d'information achat. Il a également souligné que le projet avait permis d'améliorer l'efficacité administrative, de mutualiser et de rendre visibles les achats à un niveau interdépartemental.

a. Bilan des groupements de commandes

Les 33 groupements de commandes constitués depuis 2016 entre les deux Départements et l'EPI ont permis de réaliser un gain de l'ordre de 17%, ce qui représente une économie globale estimée à 11,4 M€.

Les consultations ayant généré les résultats les plus significatifs sont les suivantes :

- Travaux d'entretien, de rénovation de la couche de roulement ou de structure en matériaux hydrocarbonés.
- Ouvrages d'art, portiques, potences et hauts mâts.
- Travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des voies.
- Acquisition de vêtements et chaussures de travail et d'équipements de protection individuelle.
- Formations en matière de prévention des risques professionnels, sécurité et santé au travail.
- Fourniture de logiciels standards et prestations associées.

- Infogérance des sites Internet.
- Travaux d'équipement et de rénovation des matériels dynamiques sur les routes départementales des Yvelines et des Hauts-de-Seine.
- Inspections et diagnostics des ouvrages d'art situés sur les deux Départements.
- Travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des voies du domaine public et privé du département des Hauts-de-Seine.
- Externalisation des archives intermédiaires dans un système d'archivage électronique à valeur légale.

b. Activité de la DCPU pour répondre aux besoins propres de l'EPI

La DCPU a également procédé à la passation des consultations d'appel d'offres suivants pour l'EPI en 2021 :

- Travaux de voirie sur le domaine départemental des Yvelines.
- Entretien du patrimoine arboricole des routes départementales des Yvelines.
- Prélèvements et analyses d'eau et des sédiments des bassins sur les routes départementales des Yvelines.
- Production, maintenance et exploitation de la base de données des accidents corporels.
- Maintenance et exploitation des matériels dynamiques des carrefours à feux sur les routes départementales des Yvelines.
- Travaux de voirie sur les routes départementales des Yvelines et des Hauts-de-Seine et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise - Techniques spécifiques d'entretien de chaussées et d'accotements.

Quatre marchés subséquents ont également été passés dans le cadre de l'accord-cadre relatif aux opérations d'aménagement et d'amélioration des voiries du patrimoine public et privé sur le territoire du Département des Yvelines :

- Aménagement de circulations douces sur la RD 912 entre Neauphle-le-Vieux et Villiers-Saint-Frédéric.
- Retraitement en place de la RD 111 entre Gambaiseuil et Saint-Léger en Yvelines.
- Renforcements des RD - Secteur Yvelines Vallée de Seine.
- Renforcements des RD - Secteur Yvelines Rural et Renforcements des RD - Secteur Yvelines Urbain.



© CD92/Stéphanie Gutierrez-Ortega

22^e édition de La Science se livre sur le thème du numérique. Lors de l'atelier « Découverte et initiation et la robotique », les enfants de 7 à 10 ans sont amenés à comprendre les principes du code pour faire réagir les robots en fonction de leurs souhaits.

2. Les directions unifiées de l'Éducation et des Bâtiments

La mise en place des directions interdépartementales de l'éducation et des bâtiments a permis d'identifier les bonnes pratiques existant dans l'une et l'autre des deux collectivités et de les étendre pour en faire des pratiques communes. Cela a ainsi contribué à optimiser les procédures et les méthodes de travail afin de réaliser rapidement des économies d'échelle. Une attention particulière a été portée sur la qualité du service et le niveau de prestations apportés aux collégiens. De nombreux dispositifs et actions ont d'ores et déjà été mis en œuvre.

a. L'Environnement Numérique de Travail (ENT) et les ressources pédagogiques pour garantir la réussite des collégiens

Les services proposés par l'ENT sont nombreux :

- **Services de communication** : messagerie, agenda partagé, annuaire, tableau d'affichage des actualités, envoi de SMS groupés, possibilité pour la collectivité de communiquer avec les familles depuis la page d'authentification, etc.
- **Services de collaboration** : cahiers de texte, espaces collaboratifs, casiers pour récupérer les devoirs et centraliser les travaux des élèves, pad collaboratif, office online, etc.
- **Services pédagogiques** : un module de création de parcours pédagogiques en ligne, un module pour créer des évaluations en ligne avec retour sur

les résultats obtenus par les élèves, accès aux manuels et ressources numériques auxquels les établissements ont souscrit, et trois services financés par les Départements :

- Enseigno : service de soutien scolaire en ligne.
- Madmagz : service de création collaborative de magazines et journaux en ligne.
- Playbac Presse : accès aux contenus digitaux de la presse quotidienne pour les jeunes, en français et en langues étrangères.
- **Services de gestion de la vie scolaire** : emploi du temps, notes, absences, disciplines.

b. Dispositif Pass +

Jusqu'alors réservé aux seuls collégiens des Hauts-de-Seine, ce dispositif a été étendu depuis la rentrée 2020-2021 aux collégiens des Yvelines.

De plus, les deux Départements ont décidé de l'étendre aux jeunes de leurs territoires respectifs, jusqu'à leur majorité. Au titre de l'année 2021, ce sont près de 100 000 jeunes qui ont validé leur dossier et qui peuvent ainsi bénéficier de cette carte à puce offrant un porte-monnaie électronique approvisionné par les Départements (80 € pour les élèves non boursiers / 100 € pour les boursiers) et destiné à accompagner la pratique d'activités sportives et culturelles. Une offre de bons plans sous forme d'invitations ou de réductions aux événements sportifs ou culturels sur le territoire interdépartemental vient compléter le dispositif.

Le Pass+ constitue par ailleurs un soutien indirect aux organismes sportifs et culturels via une redistribution des flux financiers sur le territoire interdépartemental favorisant la vie associative locale.



© CD92/rdje Communication

Visuel de la campagne de communication
Pass + Hauts-de-Seine/Yvelines

c. Visite virtuelle du château de Versailles

En 2021, compte tenu de la crise sanitaire, l'évènement « 5 000 collégiens au Château de Versailles » n'a pas pu être assuré en présentiel dans les conditions prévues initialement.

Cependant, les collégiens de 5^e et 4^e des Hauts-de-Seine et des Yvelines sont partis le 8 juin 2021 à la



Visuel de la campagne de communication
5000 collégiens à Versailles

découverte virtuelle du château de Versailles et de ses jardins à travers un programme centré sur la Citoyenneté et le Développement durable.

L'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles a en effet travaillé à l'élaboration d'un support pédagogique numérique dans la volonté d'assurer une continuité pédagogique. Le livret, intitulé « Les mémoires d'un palais », propose un parcours virtuel enrichi (vidéos, jeux de piste à la recherche d'œuvres phares, d'anecdotes et jeux d'esprits). Celui-ci a été mis à la disposition des enseignants et de leurs élèves pour une exploitation en cours ou en distanciel via les ENT/ENC des établissements.

© CD92/Olivier Ravotie



Le parterre de l'Orangerie du Château de Versailles

3. La Direction Europe unifiée

Les deux Départements ont chacun développé une démarche permettant à leurs directions de se saisir d'opportunités européennes. La création d'une Direction Europe unifiée s'inscrit dans la continuité du rapprochement entre les deux Départements.

Les Yvelines avaient déjà structuré une « mission Europe », qui a ainsi mené les travaux de préfiguration de la Direction Europe Interdépartementale (DEI) en 2020 et 2021. La création de cette nouvelle direction a été actée par la Commission Permanente des Hauts-de-Seine de mai 2021 et par le Conseil départemental des Yvelines en juin 2021.

Les missions principales

La Direction Europe Interdépartementale a pour missions d'une part, d'opérationnaliser le Fonds social européen (FSE) sur les deux Départements, d'autre part, d'aider les directions à se saisir des opportunités européennes sur d'autres programmes. L'interdépartementalisation permet une mutualisation des pratiques et un travail conjoint sur certains dossiers :

- Pour les Yvelines, cela consiste surtout à poursuivre les travaux d'organisme intermédiaire pour le FSE 2015-2022.
- Pour les Hauts-de-Seine, cela consiste à exercer les nouvelles fonctions d'organisme intermédiaire et à travailler sur la définition et l'animation de la gouvernance territoriale.
- Pour les deux Départements, selon les spécificités territoriales, deux autres missions à réaliser : la mise en œuvre des 2 délégations de gestion du FSE+ 2022-2027, puis la veille et la recherche d'opportunités européennes au bénéfice des directions de chaque Département.

La structuration

L'architecture retenue par les Départements est une « unification hiérarchique » concernant la directrice, sans conséquence directe sur les autres agents. L'objectif est de faciliter les partages d'expérience entre les Départements sur le volet « veille » et une montée en compétences des Hauts-de-Seine par la

mutualisation des pratiques d'organisme intermédiaire des Yvelines sur le Fonds social européen (OI FSE). Ce projet d'une Direction Europe unifiée 78/92 a été validé par les Comités techniques de chaque Département en avril 2021.

Dans les Yvelines, l'équipe Europe se compose d'une directrice, d'une adjointe, de 4 chargés de mission et de 2 assistantes, intervenant sur la totalité des activités de la mission (FSE et veille européenne), et dans les Hauts-de-Seine, une chargée de mission intervient sur le volet « veille européenne » et un adjoint recruté au 1^{er} mars 2022 principalement sur le FSE.

Les organismes intermédiaires (OI)

Les modes de gouvernance du FSE en France permettent aux conseils départementaux de renforcer leur rôle de chef de file des solidarités en se positionnant comme organisme intermédiaire (OI) du FSE+. Le rôle d'OI consiste à gérer et piloter une enveloppe de crédits FSE+ déléguée par l'Etat en vue d'accompagner et soutenir la mise en œuvre d'initiatives inclusives.

Ces crédits sont mis à disposition des acteurs territoriaux par voie d'appel à projets publiés par l'OI. Après sélection par la Commission permanente, une convention entre le Département et le porteur de projet détaille l'objet du projet, le montant de la subvention FSE accordée et les obligations afférentes.

a. Une direction unifiée, pilote de 2 organismes intermédiaires (OI), une nouveauté en France

Le Département des Yvelines est OI du FSE depuis 2015. Le Département des Hauts-de-Seine a entamé en 2018 une réflexion sur son positionnement en tant qu'OI.

Compte tenu de l'expérience acquise par le Département des Yvelines dans la gestion des fonds européens, les autorités de gestion du FSE ont retenu en novembre 2020 la proposition d'une **mutualisation du pilotage des deux organismes intermédiaires sous réserve d'une gestion strictement séparée des crédits délégués à chacun des Départements.**

Suite à leurs candidatures et aux travaux préparatoires de la DEI pour la mise en œuvre du FSE+ sur leurs territoires, les Départements ont été notifiés en mars 2022 de leurs statuts d'organismes intermédiaire du FSE+.

b. La gouvernance territoriale

Dans le cadre de la territorialisation du FSE+, les Départements doivent formaliser les modalités de gouvernance avec les dispositifs Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) cofinancés réglementairement par le FSE.

Le FSE 2014-2020 et le FSE+ 2021-2027 en 2021

Depuis sa création, le Fonds Social Européen soutient les politiques nationales et territoriales en faveur de l'emploi, de la formation professionnelle et de la lutte contre l'exclusion professionnelle. En devenant le Fonds Social Européen plus (FSE+), son champ d'action s'élargit et comporte désormais des problématiques sociales sans lien avec l'emploi.

Du fait de la pandémie et autres contraintes, la programmation du FSE+ connaît un retard important et ne débutera que fin 2022. En conséquence, le FSE est prolongé sur l'année 2021. De plus, en réponse à la pandémie, la Commission Européenne a mis en place un fonds d'urgence React-EU, dont une partie est rattachée au FSE pour les années 2022-2023.

Préparation de la stratégie du FSE+

Pour les deux Départements, selon les spécificités territoriales :

- Afin d'avoir une bonne appréhension de la stratégie de solidarités des Départements et de prévoir les axes de déploiement du FSE+, la direction Europe a rencontré les directions centrales et territoriales du Pôle Solidarités 92 et de la DGA Solidarités 78 (insertion, jeunesse, Activity', enfance...).
- L'année 2021 a permis de poursuivre la concertation territoriale afin de préfigurer les orientations du FSE+ dans les Yvelines et dans les Hauts-de-Seine. Plusieurs réunions avec les Directions des Départements et les acteurs de l'inclusion ont permis la prise en compte des réalités territoriales.



Le logo du Fonds Social Européen

Dans les Hauts-de-Seine :

L'année 2021 a été particulièrement axée sur la préfiguration du FSE+ avec l'organisation de la gouvernance du FSE+ dans les Hauts-de-Seine.

Dans ce cadre, plusieurs réunions ont été menées avec les PLIE, le Pôle Solidarités et Activity' en vue de renouveler les partenariats et les collaborations locales entre les différents acteurs de l'inclusion dans l'objectif de préparer « l'accord stratégique départemental de mise en œuvre du FSE+ ».

La mission veille et opportunités en 2021

La deuxième mission de la Direction consiste à permettre aux directions du Département de bénéficier d'opportunités européennes.

Par une veille active sur les opportunités européennes, l'identification des cofinancements pertinents, l'analyse de l'adéquation des financements avec les projets des Départements, l'objectif est d'accompagner les directions métiers dans leur candidature et la conduite du projet.

L'année 2021 a été une période transitoire pour les programmes européens qui ont été finalisés sur cette période. Quelques appels à projets ont été publiés par différents canaux.

La mutualisation des pratiques des deux Départements a été mise en œuvre sur cette mission dès 2021. La mise en commun des moyens a permis de participer à de nombreux colloques, séminaires et groupes de travail sur les nouveaux programmes. Ainsi, diverses opportunités détectées ont été présentées aux directions selon les stratégies et les axes qu'elles développent.

Dans les Yvelines :

La DEI a réalisé 22 réunions avec les directions pour échanger sur les projets développés par le Département ou sur des opportunités européennes. 7 directions ont déposé des candidatures : 2 dossiers n'ont pas été retenus, et 5 restent en cours d'instruction pour 3,7 M€ de fonds européens (2 Feder React-EU Rénovation durable et Mobilité Douces, Horizon Europe Mobilité connectée, FSE Décrochage, CERV-Charte de la diversité au SDIS).

Dans les Hauts-de-Seine :

En 2021, la direction Europe a rencontré 15 services du Département dont 1 externe (Hauts-de-Seine Habitat). 6 directions ont été accompagnées pour des travaux de réponses à des appels à projets et 4 dossiers ont pu être déposés (deux candidatures à l'appel à projets REACT-EU, participation au programme « patrimoine culturel en action » et intégration à la première phase du nouveau Bauhaus européen). Au total, 1,15 M€ de fonds européens ont été sollicités en 2021 (Feder React-EU pour un projet interne sur les mobilités douces et un projet externe sur la rénovation thermique).

Les perspectives 2022

Concernant le fonctionnement de la direction Europe Interdépartementale (DEI)

- La mutualisation des pratiques, des moyens et des compétences prendra son essor en 2022, et permettra une meilleure appréhension des opportunités européennes, avec le lancement de la mission d'organisme intermédiaire pour les Hauts-de-Seine, et la mise en œuvre des nouveaux programmes européens par la Commission et ses instances. Un outil commun sera à concevoir pour être diffusé conjointement aux deux Départements.
- Le pilotage des deux organismes intermédiaires, mené par la directrice, sera enrichi par la collaboration entre les deux adjoints, dans le respect des pistes d'audit FSE+ et des crédits délégués à chacun des Départements. Des réunions régulières avec les 2 équipes permettront de confronter les dossiers et les problématiques, les

outils et les procédures éprouvés dans les Yvelines seront transférés et adaptés dans les Hauts-de-Seine. Les dialogues de gestion avec la DRIEETS seront conjoints, simplifiés et plus efficaces. Les deux Départements seront représentés dans les institutions régionales et nationales de gestion du FSE+.

- Le volet « Veille et opportunités » est appréhendé en totale transversalité. L'activité de veille et les rendez-vous sont mutualisés pour répondre aux axes de développement et aux projets de chaque collectivité. L'équipe « Veille » a mis en place un groupe de « référents Europe » dans chacune des directions et a, en parallèle, développé une plateforme numérique de transmission des opportunités aux Directions, selon leurs domaines de compétence. L'agilité de l'outil et de l'organisation permet au Département de se positionner rapidement sur les appels à projets présentés.

Concernant les missions de la Direction :

a. Le FSE 2014-2020 dans les Yvelines

Audit des dossiers 2021 et préparation de la clôture de la programmation FSE 2014-2020.
Activation du fonds d'urgence React-EU

b. Le FSE+ : pilotage, animation, administration et mise en œuvre

Dans chacun des deux Départements :

Historiquement, le FSE soutient les politiques d'emploi des États membres de l'Europe. Sur la base du Socle européen des droits sociaux, la Commission européenne (CE) a étendu ses axes d'intervention avec le FSE+ en intégrant des problématiques purement sociales pour la programmation 2021-2027. Le Programme national français du FSE+ est constitué de sept priorités qui permettront désormais de financer des actions à visée professionnelle, mais aussi des actions exclusivement sociales. Deux priorités sont déléguées aux OI départementaux :

Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus.

Priorité 2 : Renforcer l'accès à l'emploi des jeunes notamment par la réussite éducative.

En 2022, le FSE+ sera mis en œuvre dans les deux Départements sur les thématiques d'accompagnement vers l'emploi des personnes les plus éloignées et sur la levée des freins sociaux des publics fragiles dont les enfants et sur l'accompagnement vers l'emploi des jeunes.

Notification des crédits délégués

Les deux Départements ont obtenu près de 32 M€ de crédits délégués, dont 17M€ pour les Yvelines et 15 M€ pour les Hauts-de-Seine, et près d'1 M€ au titre de l'assistance technique.

c. Veille et opportunités

Dans les deux Départements

Les premiers appels à projets européens (hors FSE+) seront publiés à partir de 2022. Il s'agira de poursuivre l'accompagnement des directions métiers, notamment :

- L'Institut du psychotraumatisme de l'enfant et de l'adolescent (IPEA).
- L'Agence Interdépartementale de l'Autonomie Yvelines et Hauts-de-Seine.
- Seine-et-Yvelines numérique, déjà nommé en 2022 au « European Broadband Awards ».
- Activity.
- Le projet JADE, l'établissement des métiers d'art et du design.
- Un focus sur les opportunités européennes autour de la jeunesse, en accord avec les priorités annoncées par les Présidents des Conseils départementaux, et en lien avec la Commission européenne qui a fait de 2022 l'année européenne de la jeunesse.
- L'identification des opportunités pour rentrer dans le cadre des projets départementaux en lien les JOP 2024.
- Les stratégies environnementales...

4. La stratégie interdépartementale de développement touristique

Approuvée par le Conseil d'administration du 2 juin 2017, la stratégie co-construite entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines est le fruit d'un travail

collaboratif et d'une volonté commune de placer le tourisme au cœur des enjeux majeurs des deux Départements. Elle a permis d'apporter une contribution à la réflexion de la Région dans le cadre de son Schéma de développement du tourisme et des loisirs 2017-2021, adopté le 23 novembre 2017.

Le Pass Malin, un pass touristique pour découvrir l'ouest francilien

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines proposent depuis 2020 un pass touristique gratuit et sans critère d'éligibilité : le Pass Malin Hauts-de-Seine-Yvelines. Il permet au porteur, accompagné de 4 personnes maximum, de bénéficier de tarifs réduits sur une sélection de sorties autour de 4 catégories : châteaux et monuments, musées et maisons d'artistes, sites nature et loisirs, événements et spectacles.



Ce dispositif interdépartemental a pour objectif de construire une image touristique de l'ouest francilien et d'accroître la notoriété de cette destination, d'offrir aux habitants et aux touristes des possibilités élargies de visites à prix réduits, d'être un véritable outil de maillage territorial et de valorisation de l'offre touristique afin de générer des retombées économiques. **En 2021, le Pass Malin a été téléchargé 27 413 fois** sur le site www.passmalin.fr. À ce jour, on compte 83 partenaires (52 sites yvelinois, 31 sites hauts-séquanais).

5. Le rapprochement des Archives départementales

Un rapprochement des méthodes de travail

Les directions des Archives départementales des deux Départements travaillent avec la direction de la commande publique unifiée pour mutualiser les marchés de fournitures spécifiques et de conservation, le traitement, la restauration et la numérisation d'archives dans le cadre de groupements de commandes.

Quatre marchés de prestations mutualisés entre les deux Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont ainsi été notifiés en 2021 :

- restauration d'ouvrages, de documents iconographiques, de registres ;
- traitement intellectuel d'archives (classement et description) ;
- traitement matériel d'archives (dépoussiérage et reconditionnement) ;
- numérisation d'ouvrages, de documents iconographiques et de fonds d'archives.

Une solution d'archivage électronique mutualisée

Les deux directions d'archives départementales travaillent par ailleurs avec le syndicat mixte ouvert

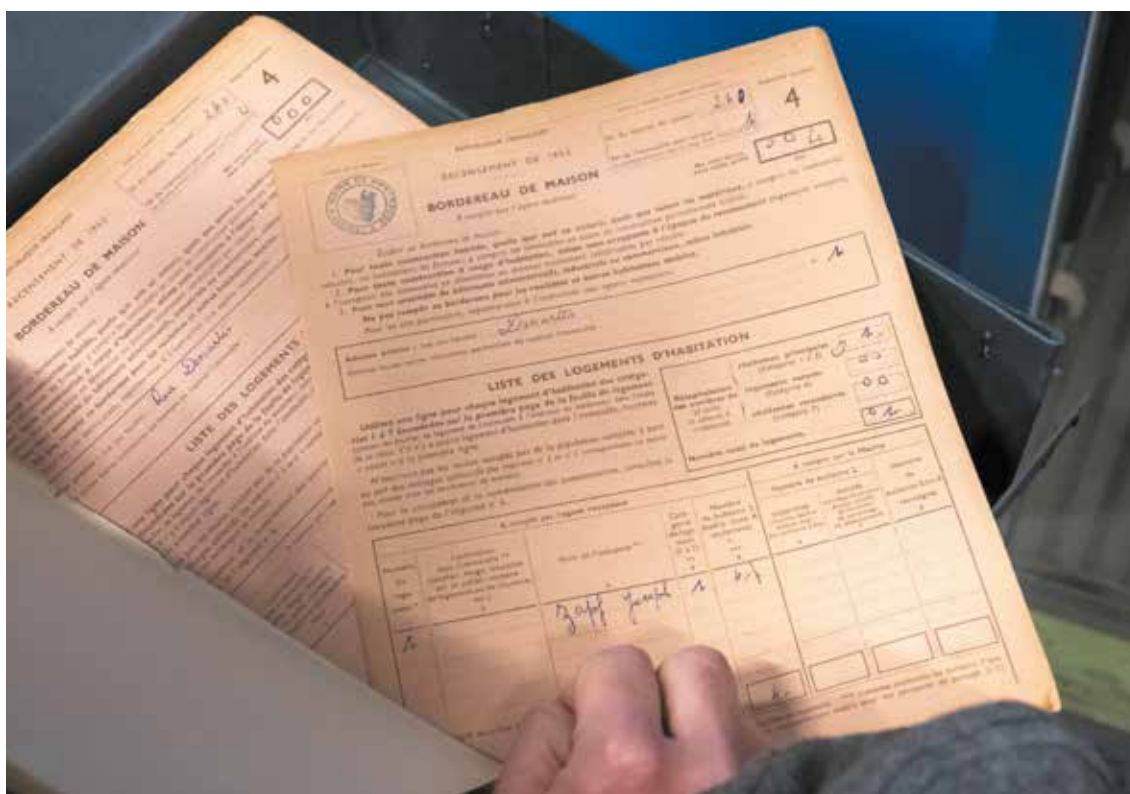
Seine-et-Yvelines Numérique à la conception d'un système d'archivage électronique mutualisé. Le projet est financé par les deux Départements et vise à doter le syndicat d'un hébergement et d'un système unique qui puisse être cloisonné pour être mis à la disposition des collectivités du territoire qui en exprimeront le besoin.



© CD92/Stéphanie Gutierrez-Ortega



Travaux de restauration d'affiches et documents historiques aux Archives départementales des Hauts-de-Seine



© CD92/Willy Labre

6. Les mutualisations dans les domaines de l'audit, du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques (DACEP)

La DACEP est rattachée au Pôle Évaluation, Organisation et Méthodes (PEOM) du Département des Hauts-de-Seine et intervient sur mandat du Président du Conseil départemental pour mener des missions d'audit, d'inspection, d'évaluation, de conseil en organisation et d'études auprès des services départementaux et des partenaires. Depuis l'année 2018, les missions confiées à la DACEP s'inscrivent dans le cadre d'une programmation établie conjointement par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et le Président du Conseil départemental des Yvelines.

La Direction a été mobilisée tout au long du développement de politiques conjuguées entre les deux Départements à travers des missions variées intervenant dans le champ de nombreuses politiques publiques : définition de stratégies communes comme le Schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale (SIOSMS), extension de nombreux dispositifs d'un territoire à l'autre (Pass+), ou créés (Allo PMI, PAM, Plateforme Job 78/92, ...) ; convergence des pratiques ; lancement de grands projets interdépartementaux ; création des services et des directions unifiés comme la direction de la commande publique ou la direction de l'éducation. La DACEP met également sa vision transversale des enjeux politiques et stratégiques interdépartementaux au service du secrétariat général de l'EPI afin d'enrichir les sujets soumis aux instances de gouvernance et de valoriser la réalité des projets communs aux deux Départements.

En 2021, plusieurs projets ont été menés de manière transversale aux Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. La DACEP a ainsi été mobilisée dans le cadre des missions suivantes :

- Appui à la création d'une direction unifiée pour les deux Départements portant sur la gestion des fonds européens.

- Poursuite de l'accompagnement au changement pour le déploiement des nouvelles procédures et processus de la Direction de la Commande Publique Unifiée (DCPU) des Yvelines et des Hauts-de-Seine, ainsi qu'au déploiement du logiciel SIS Marchés.
- Mission d'analyse organisationnelle, juridique et stratégique de l'activité de gestion du trafic mise en œuvre par l'Établissement public interdépartemental 78-92 (dispositif SITER).
- Finalisation de la mission de conseil relative à la création d'une Cellule interdépartementale d'inspection dans le champ de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

La DACEP a également réalisé des missions spécifiques pour chaque Département :

- Pour le Département des Hauts-de-Seine, la DACEP a mené à bien plusieurs missions d'audit portant notamment sur le champ des Solidarités. Des missions d'évaluation, d'étude et de conseil ont également été effectuées, concernant par exemple le recours à l'aménagement horaire en santé, ou encore la finalisation d'une étude sur l'optimisation de la réalisation des délais bâtimentaires. La DACEP anime enfin la démarche de maîtrise des risques.
- Concernant le Département des Yvelines, l'action menée par la DACEP s'est essentiellement concentrée, également, sur les Solidarités, avec une évaluation des actions subventionnées par les territoires d'action Départementale (TAD), deux études portant respectivement sur « une expérimentation de la mutualisation de l'accueil social de proximité entre les CCAS et les TAD ». Une mission d'accompagnement relative à la Direction de l'Autonomie a également été menée, sous l'angle de la contractualisation et du pilotage de l'activité des Pôles d'Autonomie Territoriaux (PAT). La DACEP a aussi réalisé un audit du processus de facturation de la SEMOP C'Midy.





Établissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine
www.epi78-92.fr

Département des Hauts-de-Seine
www.hauts-de-seine.fr

Département des Yvelines
www.yvelines.fr